



© Bruno Mamirolli

**EXTRAITS DE LA REVUE DE PRESSE**  
AUDITIONS DU PARLEMENT DE LOIRE  
AU 12/01/2021





---

Le projet du *parlement de Loire* est porté par le POLAU-pôle arts & urbanisme dans le cadre du programme artistes-ingénieurs-es *GÉNIES-GÉNIES*. Il bénéficie du partenariat de la Mission Val de Loire, de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire (dispositif *Auteur associé* avec l'écrivain et juriste Camille de Toledo), de la Fondation Le Damier, du Label Rayons Frais création + diffusion/Ville de Tours et de la complicité de l'École de la Nature et du Paysage de Blois-INSA Centre Val de Loire et COAL art et écologie.

Membres de la commission pour la création d'un *parlement de Loire* : Camille de Toledo (auteur associé, juriste), Virginie Serna (archéologue, conservatrice en chef du Patrimoine, chargée de mission au Ministère de la culture), Bruno Marmiroli (architecte paysagiste, directeur de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial), Lolita Voisin (paysagiste, directrice de l'École de la Nature et du Paysage de Blois – INSA Centre-Val de Loire), Pascal Ferren (philosophe et urbaniste), Joan Pronnier (cheffe de projet COAL art et écologie), Stéphane Cordobes (Conseiller-expert à l'ANCT-Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et enseignant-chercheur, associé à l'École urbaine de Lyon).

Le programme artistes-ingénieurs-es *GÉNIES-GÉNIES* bénéficie du soutien de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre des programmations régionales 2019 *Viva da Vinci - 500 ans de Renaissance(S)* et 2020 *Nouvelles Renaissance(S)*.

Le POLAU-pôle arts & urbanisme est conventionné avec le ministère de la Culture (DGCA, DGPAT et DRAC Centre-Val de Loire) et la Région Centre-Val de Loire. Il est subventionné par la Ville de Tours et Tours Métropole Val-de-Loire.

---

La Loire est à la fois objet de fantasmes et de désirs, système écologique complexe, catalyseur de récits et d'images patrimoniales pluriséculaires, linéaire de *marketing* territorial. Elle constitue le lien naturel qui met en relation des dizaines de territoires sur des centaines de kilomètres. Rappel quotidien de notre appartenance à la biosphère, elle est une vigie des bouleversements climatiques ; c'est l'élément libre de notre territoire qui échappe à la maîtrise humaine et nous rappelle l'état du monde.

Face aux bouleversements climatiques, aux menaces anthropiques qui affectent le paysage et l'écosystème du fleuve Loire, Camille de Toledo, écrivain et juriste, a proposé de réunir une **commission pluridisciplinaire** et de conduire une série d'**auditions publiques** d'octobre 2019 à décembre 2020. Il s'agit de modéliser les principes de fonctionnement d'un *parlement de Loire*, dans lequel les entités de la nature seraient représentées. Une démarche ouverte autant qu'« alerte », initiée par le POLAU-pôle arts & urbanisme. Structure ressource et de projets à la confluence de la création artistique, des transitions et de l'aménagement des territoires, le POLAU explore depuis plus de dix ans les registres du fleuve autour du risque inondation, de ses représentations et de ses usages. Le projet d'un *parlement de Loire* (dernier fleuve naturel d'Europe) émerge ainsi en 2019 dans le cadre du **programme artistes-ingénieurs-es GÉNIES-GÉNIES**.

Ce **récit en actes** naît de plusieurs inspirations. Il prend appui sur l'évolution des **droits du vivant** et plusieurs précédents législatifs et jurisprudentiels qui ont reconnu dans le monde des sujets de la nature comme sujets de droit. L'attribution de la **personnalité juridique** permet de protéger la **valeur intrinsèque des milieux** tout en préservant le rôle qu'ils ont à jouer sur le plan écosystémique, et d'accorder à des entités la capacité d'ester en justice : le fleuve Río Atrato en Colombie (novembre 2015), le fleuve Whanganui et le mont Taranaki en Nouvelle-Zélande (mars et décembre 2017), le lac Érié aux États-Unis (février 2019) ou encore la forêt amazonienne en Colombie (avril 2018) ont ainsi été reconnu comme sujets de droit. Le projet est également inspiré par le *Parlement des choses* proposé par Bruno Latour, qui souhaite qu'un dialogue s'établisse entre les représentants des humains et ceux de leurs « autres qu'humains » associés, sur le sort du monde dans lequel nous voulons vivre. L'expérience du *parlement de Loire* cherche ainsi à **définir les contours d'une transformation institutionnelle** pour faire des vivants, des milieux, les parties prenantes d'un nouvel équilibre des pouvoirs. C'est une **institution potentielle**, en devenir, qui crée un hiatus entre des institutions anachroniques car anthropocentrées et un horizon désirable de transformation pour composer le monde différemment, en reconnaissant au vivant ses principes d'interdépendances.

Cette **narration institutionnelle**, en lien avec le territoire local, propose des imaginaires que chaque acteur peut (re) formuler ou s'approprier. La veine juridico-fictionnelle développée par Camille de Toledo offre des capacités pour **donner des puissances d'agir aux milieux**, et à celles et ceux qui souhaitent recoudre les fils distendus entre humains et monde naturel.

Au-delà du renversement de perspective, la démarche génère des ondes d'intérêt de la part de groupements et d'organisations territoriales en charge de la gestion du fleuve et des transitions écologiques. Une narration d'avenir ouvre ainsi la voie à une constellation de projets contributifs. En 2021, un *Rapport des auditions* servira de socle à l'émergence d'initiatives artistiques, urbanistiques et cartographiques.

# SOMMAIRE

- 7 **Captations intégrales des auditions du parlement de Loire (vidéos)**
- 9 **Collection de conversations (podcasts)**
- 10 **Écocide et droits de la nature : « Il faut avoir une vision beaucoup plus écosystémique du monde »**  
Libération, chronique « Le Fil Vert » | 01/07/2020 • Interview de Valérie Cabanes par Sophie Kloetzli  
Lien : [https://www.liberation.fr/terre/2020/07/01/ecocide-et-droits-de-la-nature-il-faut-avoir-une-vision-beaucoup-plus-ecosystemique-du-monde\\_1792782](https://www.liberation.fr/terre/2020/07/01/ecocide-et-droits-de-la-nature-il-faut-avoir-une-vision-beaucoup-plus-ecosystemique-du-monde_1792782)
- 12 **Et si les fleuves pouvaient voter ?**  
Politis, écologie | 11/03/2020 • Par Valérie Cabanes et Marie Toussaint  
Lien : <https://www.politis.fr/articles/2020/03/et-si-les-fleuves-pouvaient-voter-41471/>
- 14 **Quel parlement inventer pour que vive La Loire ?**  
Up magazine, biodiversité | 03/11/2019 • Par Dorothee Browaeys  
Lien : <https://up-magazine.info/planete/biodiversite/28496-quel-parlement-inventer-pour-que-vive-la-loire/>
- 16 **La Loire nucléaire, état des lieux**  
La Rotative, site collaboratif d'information Tours et alentours | 01/11/2019 • Collectif Sortir Du Nucléaire Loire et Vienne  
Lien : <https://larotative.info/la-loire-nucleaire-etat-des-lieux-3478.html>
- 19 **La Loire bientôt dotée d'une personnalité juridique ?**  
La Nouvelle République, Tours | 18/10/2019 • Par Pascaline Mesnage  
Lien : <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/la-loire-bientot-dotee-d-une-personnalite-juridique>
- 20 **Et si la Loire devenait une personnalité juridique, comme le Gange en Inde ?**  
La République du Centre, environnement | 07/10/2019 • Par Cindy Roudier-Valaud  
Lien : [https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/et-si-la-loire-devenait-une-personnalite-juridique-comme-le-gange-en-inde\\_13658034/#refresh](https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/et-si-la-loire-devenait-une-personnalite-juridique-comme-le-gange-en-inde_13658034/#refresh)
- 22 **Vers une personnalité juridique de la Loire, vers un parlement du fleuve**  
Club de Médiapart, Blog POLAU and cie | 03/10/2019 • Par Camille de Toledo  
Lien : <https://blogs.mediapart.fr/polau-and-co/blog/031019/vers-une-personnalite-juridique-de-la-loire-vers-un-parlement-du-fleuve>
- 24 **Table-ronde vidéo : Les droits de la nature**  
Gaïa World Tour | 30 heures de direct pour un tour du monde de la biodiversité | 06/06/2020  
Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=E8BjGm1I9xE&feature=youtu.be&fbclid=IwAR1naYzdl-iqn4BbMCDG9tY9QyU0Z9plvf3d4jpAbvR86h3ADGDvMGKpcfM>
- 25 **Podcast | Pour un parlement de Loire, avec quelles institutions ?**  
La Chose commune, Studio Zef | 30/06/2020 • Par Charles Jouteux  
Lien : <https://www.studiozef.fr/lcc/la-chose-commune-20-pour-un-parlement-de-loire-avec-quelles-institutions/>
- 25 **Podcast | Pour un Parlement de Loire, la Loire comme sujet de droit**  
La Chose commune, Studio Zef | 23/06/2020 • Par Charles Jouteux  
Lien : <https://www.studiozef.fr/lcc/la-chose-commune-19-pour-un-parlement-de-loire-la-loire-comme-sujet-de-droit/>
- 26 **Entretiens vidéos et sonores avec Camille de Toledo**  
19/10/2019 | Premières auditions du parlement de Loire • L'image d'après et Les tontons filmeurs  
Cycle de conférences 2019/2020 • Mission Val de Loire et le CCCOD
- 27 **Fiction et droits de la nature**  
Métamorphose nocturne, Radio Béton | 12/10/2020 | Conversation entre Maud Le Floc'h et Bruno Marmioli • Par Stéphan Mary

- 28 L'art écologique a toute sa place dans les galeries**  
Slate, Culture | 24/05/2020 • Par Arnaud Idelon  
Lien : <http://www.slate.fr/story/187785/art-ecologique-conscience-urgence-changement-climatique-ecouter-nature>
- 31 Reconfigurer les imaginaires du vivant**  
Klaxon, Revue dédiée aux arts vivants en espace public N°12 - Reconfigurer les imaginaires du vivant | 05/2020 • Par Sophie Kloetzli  
Lien : <http://www.cifas.be/fr/download/klaxon>
- 32 Des droits pour la Loire**  
Les Autres possibles, Vous allez voir ce que vous allez boire | 07/2020 • Par Marine Forestier  
Lien : [https://lesautrespossibles.fr/numero\\_du\\_mois/27-eau/](https://lesautrespossibles.fr/numero_du_mois/27-eau/)
- 34 Les potentiels de la fiction, le cas du *parlement de Loire***  
Horizons publics, rubrique Mises en perspective - Les nouveaux imaginaires de l'action publique territoriale | 09/10/2020 • Conversation entre Maud Le Floc'h et Camille de Toledo  
Lien : <https://www.horizonspublics.fr/revue/juillet-aout-2020/les-nouveaux-imaginaires-de-laction-publique-territoriale>
- 42 Le projet de parlement de Loire, entretien avec l'écrivain Camille de Toledo**  
Revue 303 | 10/2020 • Par Bruno Marmioli  
Lien : [en cours de publication](#)
- 54 Assemblée générale des Nations Unies | 75e session**  
Supplément au Rapport *Harmonie avec la Nature* (A/75/266) | 28/07/2020 • Secrétaire général  
Lien : <https://www.undp.org/content/undp/fr/home.html>
- 55 Les fleuves auront-ils leur propre personnalité juridique ?**  
La Gazette des Communes, Environnement | 09/11/2020 • Par Lena Jabre  
Lien : <https://www.lagazettedescommunes.com/705020/les-fleuves-auront-ils-leur-propre-personnalite-juridique/>
- 56 Ce que veulent les fleuves**  
**Socialter, rubrique Avant-garde** | N°43 - Décembre 2020 / janvier 2021 • Par Matthieu Jublin  
Lien : <https://www.socialter.fr/kiosque>
- 60 Le parlement de Loire : quand le droit institue les colères du monde**  
L'Observatoire, la revue des politiques culturelles | N°57 *Ce que les arts nous disent de la transformation du monde* - Hiver 2021 • Entretien avec Maud le Floc'h et Camille de Toledo, propos recueillis par Lisa Pignot  
Lien : <http://www.observatoire-culture.net/rep-revue.html>



**CAPTATIONS INTÉGRALES DES AUDITIONS DU PARLEMENT DE LOIRE**

Production : POLAU-pôle arts & urbanisme, 2019/2020

**Réalisation auditions #1 et #2** : Charlie Rojo

Équipe technique : Brice Kartmann, Antoine Polin et Charlie Rojo

Moyens techniques : L'image d'après et Les tontons filmeurs

**Réalisation auditions #3** : Ivan Bertin

Équipe technique : Steeve Verrasimy, Caro d'Ostojka (cadreurs) et Quentin Marbois (son)

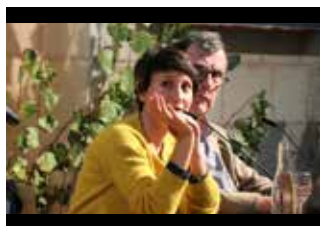
Moyens techniques : Germain Photo et Phoenix Events

Consulter la page Vimeo du POLAU : <https://vimeo.com/user9025735>

Auditions #1 : le 19/10/2019

Durée : 01h57

Lien : <https://vimeo.com/378507122>



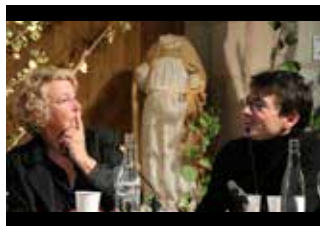
**BRUNO LATOUR ET FRÉDÉRIQUE AÏT TOUATI**

- Sociologue, anthropologue et philosophe des sciences
- Chargée de recherche (CNRS et SPEAP, master d'expérimentation en arts politiques), metteuse en scène (Cie Zone Critique), historienne

Auditions #2 : le 14/12/2019

Durée : 01h01

Lien : <https://vimeo.com/378504662>



**VIRGINIE SERNA ET BRUNO MARMIROLI**

- Archéologue, conservatrice en chef du Patrimoine, chargée de mission au ministère de la culture
- Architecte paysagiste, directeur de la Mission Val de Loire

Auditions #2 : le 14/12/2019

Durée : 01h20

Lien : <https://vimeo.com/389628770>



**JACQUES LEROY ET JEAN-PIERRE MARGUENAUD**

- Professeur de droit privé (Université d'Orléans)
- Professeur de droit privé (Université de Limoges)

Auditions #2 : le 14/12/2019

Durée : 46'48

Lien : <https://vimeo.com/389966427>



**CATHERINE BOISNEAU**

Enseignante chercheuse en écologie des cours d'eau et biologie des populations (Université de Tours)

Auditions #2 : le 14/12/2019

Durée : 01h01

Lien : <https://vimeo.com/391048502>



**CATHERINE LARRÈRE**

Professeure de philosophie (Université de Paris), co-auteur de *Penser et agir avec la nature* et de *Penser l'anthropocène*

Auditions #2 : le 14/12/2019

Durée : 11'01

Lien : <https://vimeo.com/390074012>



**LE JOURNAL DES CONFLITS**

par Virginie Serna

Auditions #3 : le 17/10/2020  
Durée : 57"55  
Lien : <https://vimeo.com/484474722>



#### VALÉRIE CABANES

• Juriste en droit international, spécialiste des droits humains, porte-parole du mouvement End Ecocide on Earth, membre fondatrice de Notre Affaire à Tous et auteure de *Un nouveau droit pour la terre. Pour en finir avec l'écocide* (Seuil)

Auditions #3 : le 17/10/2020  
Durée : 47"44  
Lien : <https://vimeo.com/486059034>



#### GABRIELLE BOULEAU

• Socio-politiste à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), ingénieure en chef des ponts, des eaux et forêts, chercheuse au LISIS, spécialiste des politiques publiques de l'eau

Auditions #3 : le 17/10/2020  
Durée : 01h08  
Lien : <https://vimeo.com/486054003>



#### MATTHIEU DUPERREX

• Auteur et artiste, co-fondateur du collectif Urbain trop urbain, auteur de l'ouvrage *Voyage en sol incertain. Enquête dans les deltas du Rhône et du Mississippi* (Wildproject Éditions)

Auditions #3 : le 17/10/2020  
Durée : 12"31  
Lien : <https://vimeo.com/484522382>



#### LE JOURNAL DES CONFLITS #1 par Virginie Serna

Auditions #3 : le 17/10/2020  
Durée : 33"24  
Lien : <https://vimeo.com/484526119>



#### LE JOURNAL DES CONFLITS #2 par Gilles Deguet

Auditions #4 : le 04/12/2020  
Durée : 01h37  
Lien : <https://vimeo.com/490693101>



#### SACHA BOURGEOIS-GIRONDE

• Professeur d'économie, chercheur en philosophie et sciences cognitives, auteur de l'ouvrage *Être la Rivière* (Presses Universitaires de France)

Auditions #4 : le 05/12/2020  
Durée : 01h32  
Lien : <https://vimeo.com/490697318>



#### MARIE-ANGÈLE HERMITTE

• Docteure en droit, pionnière de la notion d'animisme juridique et spécialiste en bioéthique



### COLLECTION DE CONVERSATIONS (PODCASTS)

2020 • La collection des conversations du parlement de Loire est réalisée par le POLAU avec les membres de la commission pour la création d'un parlement de Loire.  
Boris Jollivet (habillage sonore), Atelier Java/Java dit (montage)

Consulter la page dédiée : <http://polau.org/ressources/les-conversations-du-parlement-de-loire/>  
Ecouter les conversations : <https://soundcloud.com/user-720072330>

## LES CONVERSATIONS DU PARLEMENT DE LOIRE

Pendant le confinement, le POLAU et la commission des auditions du parlement de Loire ré-inventent leurs manières de travailler et proposent un espace de discussion sous la forme intimiste de conversations téléphoniques enregistrées. À tour de rôle, chaque membre de la commission convie des chercheurs, des étudiants, des artistes, des militants écologiques ou des programmeurs culturels à discuter, critiquer, étayer le processus des auditions du parlement de Loire.



#### 23/04 | COMMENT ALLER VERS DES INSTITUTIONS INTER-ESPÈCES ?

Avec Antoine Conjard (scène nationale arts et sciences L'Hexagone), Marine Yzquierdo, Sylvia Lasfargeas, Samy Hamel et Nina Salaunhelgoualch (Notre affaire à tous), Jérémy Cheval (architecte et chercheur, coordinateur à l'École Urbaine de Lyon).

Lien : <https://soundcloud.com/user-720072330/conversationsparlementdeloire1>



#### 30/04 | VERS DES EXPÉRIENCES DE COMMUNICATION INTER-ESPÈCES

Avec Julie Cabot-Nadal (écopsychologue), Émilie Barrier (psychologue, interprète pour animaux), Serge Mang-Joubert (géomaticien, sylvothérapeute).

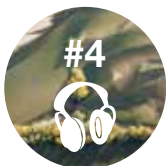
Lien : <https://soundcloud.com/user-720072330/conversation-telephonique-2>



#### 07/05 | COMMENT PRODUIRE DES OBJETS SANS NUIRE À L'ÉQUILIBRE D'UN ÉCOSYSTÈME ?

Avec Isabelle Daëron (designer), André Guillerme (historien des techniques), James Bouquard (paysagiste), Patrick Genty (paysagiste).

Lien : <https://soundcloud.com/user-720072330/les-conversations-du-parlement-de-loire-3>



#### 22/05 | LES ARTISTES EN PRISE AVEC LE VIVANT

Avec Rocio Berenguer (chorégraphe), Thierry Boutonnier (plasticien), Benoît Mangin (artiste cofondateur du duo Art orienté objet).

Lien : <https://soundcloud.com/user-720072330/les-conversations-du-parlement-de-loire-4>



#### 28/05 | ENTRÉE EN MATIÈRE LOIRE

Avec Zazü Art (artiste Land Art), Stéphane Rodrigues (chercheur en géomorphologie fluviale), Damien Hémeray (conservateur de la réserve naturelle de Saint-Mesmin).

Lien : <https://soundcloud.com/user-720072330/conversation-telephonique-05>



#### 05/06 | APPROCHES SONORES ET PAYSAGE

Avec Clara Thillaye, Thomas Courtin et Clément Nivet (étudiants de l'École de la nature et du paysage de Blois-INSA Centre Val de Loire).

Lien : [à venir](#)

Consulter le site : <https://www.liberation.fr/>

Consulter la page dédiée : [https://www.liberation.fr/terre/2020/07/01/ecocide-et-droits-de-la-nature-il-faut-avoir-une-vision-beaucoup-plus-ecosystemique-du-monde\\_1792782](https://www.liberation.fr/terre/2020/07/01/ecocide-et-droits-de-la-nature-il-faut-avoir-une-vision-beaucoup-plus-ecosystemique-du-monde_1792782)

## ÉCOCIDE ET DROITS DE LA NATURE : « IL FAUT AVOIR UNE VISION BEAUCOUP PLUS ÉCOSYSTÉMIQUE DU MONDE »

La reconnaissance du crime d'écocide, visant à punir les dommages écologiques délibérés et graves, est l'une des propositions phares de la Convention citoyenne pour le climat. Une idée portée depuis plusieurs années par la juriste Valérie Cabanes, qui rappelle l'urgence de reconnaître à la nature des droits afin de protéger les écosystèmes dans leur ensemble, jusque dans les villes.



Du corail *Paramuricea biscaya*, couvert de résidus pétrolier par 1400 mètres de fond dans le golfe du Mexique, en novembre 2010.  
© Photo AP

Se saisir du droit pour préserver les écosystèmes : l'idée n'est pas neuve mais elle fait son chemin. Défendue par la Convention citoyenne pour le climat<sup>1</sup>, l'introduction du crime d'écocide<sup>2</sup> dans le droit pénal français permettrait de juger et condamner les acteurs qui franchiraient le cadre des neuf limites planétaires (en termes de changement climatique, de pollution, de biodiversité, d'eau douce...) au-delà desquelles les écosystèmes sont menacés. Une mesure forte à propos de laquelle Emmanuel Macron a entretenu un certain flou lors de son discours le 29 juin<sup>3</sup>. « Nous étudierons avec vous et l'appui de juristes comment ce principe peut entrer dans le droit français dans le respect de nos principes fondamentaux. Et nous verrons alors ensemble les suites à donner », a-t-il déclaré tout en assurant qu'il « [porterait] ce combat au nom de la France dans les instances multilatérales ».

Ailleurs dans le monde pourtant, certains pays n'ont pas attendu que l'écocide s'impose dans le droit international pour accorder des droits à la nature à leur échelle. Une dizaine d'Etats, dont le Vietnam et la Russie, ont déjà inscrit ce crime dans leur législation, et la liste d'espèces animales et végétales ou de sites considérés comme des sujets de droit – un statut qui permet théoriquement de poursuivre ceux qui leur porteraient atteinte – ne cesse de s'allonger : le Gange en Inde, le lac Erié en Amérique du Nord, le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, le riz sauvage dans le Minnesota... Dans la banlieue de San José, au Costa Rica, une petite commune a même accordé la citoyenneté à ses

1. [https://www.liberation.fr/france/2020/06/21/des-propositions-encore-fragiles\\_1791982](https://www.liberation.fr/france/2020/06/21/des-propositions-encore-fragiles_1791982)

2. [https://www.liberation.fr/debats/2020/06/29/il-faut-reconnaitre-le-crime-d-ecocide\\_1792803](https://www.liberation.fr/debats/2020/06/29/il-faut-reconnaitre-le-crime-d-ecocide_1792803)

3. [https://www.liberation.fr/france/2020/06/29/macron-dans-le-vert-du-temps\\_1792843](https://www.liberation.fr/france/2020/06/29/macron-dans-le-vert-du-temps_1792843)

abeilles, papillons, colibris et arbres, dans l'objectif de forcer le bâti à s'adapter au vivant et non l'inverse. Pour la juriste Valérie Cabanes, qui milite pour la reconnaissance des droits de la nature et du crime d'écocide avec l'association internationale End Ecocide on Earth, ce type de mesures « nous montre une autre vision possible », où l'interdépendance de l'humain avec les autres formes de vie guide les choix d'aménagements et transforme radicalement le rapport au vivant.

### **Les droits de la nature semblent particulièrement avancés en Amérique latine, en Inde, en Nouvelle- Zélande, en Amérique du Nord... Quels sont les freins en Europe ?**

Le frein est philosophique. Nous avons hérité de la pensée mécaniste de Descartes selon laquelle l'humain est l'aboutissement de l'évolution et la nature est à son service. La tradition monothéiste judéo-chrétienne pose le même postulat. La nature est perçue comme un puits infini de ressources et comme quelque chose d'inerte. Le droit le transcrit de cette manière, en considérant un chien ou un arbre au même titre que des meubles. Toutes nos constructions sociales, politiques, économiques et juridiques se sont faites autour de l'humain. Cette vision anthropocentrique n'a pas du tout pris en considération les autres éléments de la nature, au point que l'on se retrouve aujourd'hui face à un mur, à force de ne pas respecter le rôle de chaque écosystème.

La crise du Covid-19 n'a fait qu'amplifier cette réflexion parce qu'on s'est retrouvés face à nos vulnérabilités. Elle nous rappelle qu'on est interdépendants et qu'un déséquilibre dans les écosystèmes peut créer des dégâts. Mais les choses ont commencé à changer avant la pandémie. Cette discussion, perçue il y a encore quelques années comme un peu fantaisiste et romantique, devient un vrai sujet. Des expérimentations se mettent en place, comme le *Parlement de Loire*<sup>4</sup> depuis l'automne dernier, dont l'objectif est de représenter les intérêts du fleuve avec tous les éléments naturels qu'il contient, jusqu'aux bancs de sable [il s'agirait de la première reconnaissance juridique d'une entité non humaine en Europe, ndlr]. Cette expérimentation pourrait aller jusqu'à la revendication d'une personnalité juridique, donnant au fleuve la possibilité de défendre son droit à exister pour lui-même ainsi que le rôle qu'il a à jouer sur le plan écosystémique. L'idée est d'amener des scientifiques (écologues, biologistes...) sur le projet pour qu'ils puissent donner leur expertise du point de vue d'une espèce ou d'un écosystème.

### **Qu'en est-il des villes, dont la végétalisation est aujourd'hui un enjeu clé ? Comment la reconnaissance des droits de la nature peut-elle transformer notre manière de les aménager ?**

Nous avons en France des lois qui protègent la nature – notamment les arbres, que l'on ne peut pas abattre sauf cas particuliers –, et qui nous permettent de défendre le droit à exister d'espèces autres qu'humaines en ville. Avec les enjeux d'adaptation au climat, il faut s'attendre à ce qu'il y ait de plus en plus de lois qui demandent de manière officielle à ce que les villes se végétalisent. Le problème est qu'à chaque fois que l'on défend le maintien d'espèces animales ou végétales, que ce soit dans un cadre urbain ou non, on le fait au nom des services qu'ils rendent aux êtres humains. C'est ce que l'ONU appelle les « services écosystémiques » [comme l'alimentation, la pollinisation, l'épuration naturelle des eaux...]. Or si l'on ne protège la nature qu'en fonction des services qu'elle nous rend, des pans entiers de la biodiversité risquent de disparaître, ce qui aura des conséquences sur tous les éléments naturels dont nous avons besoin. C'est pour cette raison qu'il faut défendre la valeur intrinsèque des écosystèmes, pour le rôle qu'ils ont à jouer dans le maintien de la vie en général. Il faut avoir une vision beaucoup plus écosystémique du monde, qui doit se traduire dans le droit, la démocratie, les plans d'urbanisme...

Sans aller jusqu'à attribuer une personnalité juridique aux espèces animales et végétales, il y a aussi des villes, en Europe du Nord notamment, qui proposent de repenser complètement notre façon de fonctionner. En plein confinement, la ville d'Amsterdam a par exemple décrété qu'elle allait revoir la gestion de la ville en s'inspirant de la théorie du donut [théorisée par l'économiste britannique Kate Raworth]. L'idée est de garantir à la fois un plancher social (les besoins les plus essentiels des humains) et un plafond écologique, en respectant les limites planétaires et finalement le droit de chaque élément de la nature à exister.

#### **À LIRE AUSSI**

Tribune : il faut reconnaître le crime d'écocide : [https://www.liberation.fr/debats/2020/06/29/il-faut-reconnaitre-le-crime-d-ecocide\\_1792803](https://www.liberation.fr/debats/2020/06/29/il-faut-reconnaitre-le-crime-d-ecocide_1792803)

4. <http://polau.org/incubations/les-auditions-du-parlement-de-loire/>

Consulter le site : <https://www.politis.fr/>

Consulter la page dédiée : <https://www.politis.fr/articles/2020/03/et-si-les-fleuves-pouvaient-voter-41471/>

## ET SI LES FLEUVES POUVAIENT VOTER ?

Des associations écologistes et des structures institutionnelles travaillent ensemble sur un projet visant à faire de la Loire un sujet de droit. Car les intérêts de la nature sont aussi les nôtres.



Le titre de notre chronique est provocateur. En l'intitulant ainsi, nous faisons référence à un article qui a, lui aussi, choqué en son temps: en 1972, le très traditionnel juriste Christopher Stone donnait à un article visant à protéger les forêts de séquoias californiennes de l'appétit du géant du loisir Walt Disney un titre tout aussi provocateur: *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider?* Nous posons la question autrement: et si, pour la première fois en Europe, un fleuve avait la possibilité de s'exprimer et de défendre ses intérêts à travers un système inédit de représentation?

En des temps où la confiance en la démocratie s'affaiblit considérablement, où les humain-es doutent de leur juste représentation, où les gilets jaunes réclament la mise en place d'un référendum d'initiative citoyenne, proposer de donner une voix aux éléments naturels et aux écosystèmes peut surprendre. Pourtant, c'est bien la question posée autour d'un processus constituant très sérieux pour la création d'un parlement de Loire, dont les prochaines auditions sont prévues le 21 mars à Orléans.

Ce projet est porté par le Polau-pôle arts et urbanisme et plusieurs partenaires institutionnels: Mission Val-de-Loire, Ciclic Centre-Val de Loire, COAL art et écologie et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la programmation Nouvelles Renaissance(s). Il vise à donner une voix à l'écosystème fluvial de la Loire mais, au-delà, à définir les formes et fonctionnements d'un parlement pour cette nouvelle entité non humaine. Le processus constituant tente d'imaginer comment la faune, la flore, les bancs de sable, les masses d'eau et l'ensemble des composantes de la Loire, matérielles et immatérielles, pourraient être représentés. Pour cela, des professionnel·les (philosophes, anthropologues, écologues, biologistes, juristes) et des usager·ères de la Loire sont auditionné·es depuis octobre dernier. À terme, il est question de démontrer que, pour la première fois en Europe, une entité non humaine pourrait devenir sujet de droit. Une telle décision rejoindrait celles déjà prises sur tous les autres continents où des

écosystèmes et des espèces animales ou végétales se sont vu doter de la « personnalité juridique » : en Amérique du Sud et du Nord, dans le Pacifique, en Asie du Sud ou en Afrique. Cette révolution juridique est à l'œuvre car elle permet de répondre au défi écologique et climatique, de protéger la nature et les plus vulnérables d'entre nous de la prédation industrielle des plus riches et de ses effets dévastateurs.

Reconnaître les droits de la nature, lui rendre sa voix, défendre son droit à exister dans les décisions prises pour régir le monde est en effet d'une urgence absolue. Nous avons dépassé à l'échelle mondiale 4 des 9 limites planétaires (6 sur 9 en France) au-delà desquelles nous basculons dans un état inhospitalier. Toutes les études le prouvent : la destruction de la vie sur notre planète est bel et bien l'effet de l'action humaine... mais cette destruction met aussi en danger la survie de l'humanité elle-même. La Terre nous est vitale et son destin préfigure le nôtre. C'est pourquoi il nous faut suivre et encourager les initiatives comme celle du parlement de Loire.

Tous les grands systèmes et cycles écologiques de notre planète doivent pouvoir revendiquer d'exister pour leur valeur intrinsèque car, sans eux, nulle vie ne saurait perdurer. Il nous faut donner des droits au cycle de l'eau mais aussi aux autres cycles biogéochimiques, aux grandes forêts primaires, aux pôles, aux océans, aux chaînes de montagnes, aux espèces sauvages et même à l'atmosphère. Il nous faut réapprendre à voir la Terre comme une entité vivante. En écoutant sa voix, en prenant en compte ses intérêts, nous pouvons imaginer et mettre en œuvre des règles du vivre-ensemble qui respectent les écosystèmes et l'humain. En écoutant sa voix, nous pouvons éviter d'inventer ou de tolérer des technologies qui polluent la Terre et détruisent des personnes. Les accidents industriels, les contaminations radioactives, les incendies, les canicules, les inondations, etc., qui se multiplient partout sur la planète, faisant de nombreuses victimes, illustrent un état de fait. Nous faisons partie de la nature, et prendre des décisions sans elle, c'est malheureusement prendre des décisions toxiques pour nous-mêmes et mettre en danger la capacité de l'humanité à vivre sur cette planète à moyen terme.

Valérie Cabanes, juriste, porte-parole de End Ecocide on Earth.

Marie Toussaint, juriste, cofondatrice de Notre affaire à tous et eurodéputée EELV.



Consulter le site : <https://up-magazine.info/>

Consulter la page dédiée : <https://up-magazine.info/planete/biodiversite/28496-quel-parlement-inventer-pour-que-vive-la-loire/>

## QUEL PARLEMENT INVENTER POUR QUE VIVE LA LOIRE ?

C'est comme un SOS lancé dans les eaux de la Loire. Une manière de prendre le fleuve à témoin de nos propres destructions. Les premières auditions du Parlement de la Loire qui se sont tenues le 19 octobre dernier, dans la petite chapelle Saint Libert en plein cœur historique de Tours, proposent d'instaurer une nouvelle pratique politique pour gouverner les vivants. Trouver l'institution qui pourrait faire valoir une nature qui se défend.

« Notre Loire souffre et devient désert de sable comme nous l'avons vu cet été : elle est un grand témoin des questions écologiques de l'anthropocène » souligne Maud Le Floc'h, directrice du Polau, pôle art & urbanisme tourangeau. Celle-ci s'est associée à l'écrivain et juriste Camille de Toledo pour chercher les modalités d'un Parlement de la Loire, avec le soutien de la Mission Val de Loire, de l'Établissement Public Loire et de l'Agence régionale Centre Livre Image Culture.



La Loire asséchée été 2019  
Source : site Propluvia

L'intuition est excellente : alors que les jeunes, derrière Greta Thunberg, portent plainte pour les menaces qui pèsent sur leurs conditions d'existence, il est utile de chercher les prises pour faire valoir les écosystèmes dont nous dépendons. À l'heure où une espèce vivante disparaît toutes les vingt minutes<sup>1</sup>, où près de 58 milliards de mammifères et d'oiseaux sont tués chaque année, le temps est venu de se préoccuper du statut juridique et politique des êtres vivants « non humains », embarqués comme nous dans un monde en péril.

Mais si certains sont focalisés sur la protection des espèces, d'autres considèrent qu'il vaut mieux nous orienter vers la protection des espaces. Et le contexte international est inspirant : la nouvelle Zélande et l'Inde ont octroyé en 2017 le statut de « personnalité juridique » respectivement aux fleuves Whanganui et au Gange.

### Qui est prêt à mourir pour Loire ?

Pour cette première audition, la présence du sociologue Bruno Latour coulait de source. L'auteur du *Parlement des choses* expérimente depuis dix ans des fictions politiques : tragicomédie climatique *Gaia Global Circus* en 2003 ; Conférence climat *Make it work* ; *Cosmocolosse* et *Inside*, a performance lecture. Pour lui, « Il n'y a pas de monde commun il faut le composer ». Celui qui a soutenu que « nous n'avons jamais été modernes » veut nous rendre sensibles aux phénomènes : La Loire n'est pas une chose, elle déborde et ses crues sont redoutées. Si la modernité

1. <https://usbeketrica.com/article/tous-les-indicateurs-sont-au-rouge-pour-la-biodiversite>

a voulu transformer les agents en objets, nous ne sommes pas dupes : écoutons plutôt comment les chercheurs arrivent à faire parler ce fleuve, à décrire ses comportements...

Camille de Tolédo explore les formes juridiques pour que s'exprime un « nous non humain ». Il donne l'exemple de la tutelle qui existe en droit pour protéger des humains handicapés. Il évoque les formes de mobilisation ou d'occupation pour créer des solidarités avec des territoires. Cela est en train de se développer à l'Est d'Orléans pour lutter contre la construction d'un nouveau pont qui conduit à un déboisement spectaculaire (Dans la revue *Terrestres – Menaces sur la Loire : Le pont de trop*, 11 sept. 2019). « Nous sommes la Loire qui se défend » clament les opposants... Mais Bruno Latour se montre prudent : « nous n'avons ici pas du tout une situation comparable à celles des autochtones du fleuve Whanganui ou des communautés colombiennes qui viennent d'obtenir la protection du fleuve Atrato en même temps que leurs droits bioculturels ». C'est la dépendance de ces peuples à ce bassin fluvial qui a permis de mettre un terme à l'exploitation minière illégale et à la déforestation dans cette région du Choco. Pour lui, nous ne pouvons transposer ce type de démarche.

### **Quitter notre suffisance pour entrer en solidarité avec les vivants**

L'auteur du fameux « Où atterrir ? Comment s'orienter en politique ? » considère que « c'est le souci que l'homme porte aux êtres non humains qui les fait exister ». « Il ne s'agit pas de représenter les non-humains, même si cela semble utile comme fiction mais de nous présenter à eux, vêtus d'un sac et couverts de cendres ». La métaphore est puissante : c'est bien à une conversion de notre manière d'habiter le monde que Bruno Latour nous appelle ! Perdre notre suffisance pour entendre, saisir considérer toutes nos dépendances... Une idée chère à Michel Serres qui écrivait en 1990 : « Il n'existe pas de collectif humain sans choses », il est nécessaire que « le monde pénètre lentement dans les décisions collectives » (*Le Contrat naturel*, François Bourin Éditeur, 1990).

Camille de Tolédo propose la mise en place d'une Cour des non-humains agissant à l'interface entre les deux assemblées pour vérifier la compatibilité de la loi avec les logiques du vivant, le respect de la biodiversité et la neutralité carbone. Il défend l'idée qu'il faut passer de l'âge démocratique à l'âge biocratique. Ce n'est pas la vision de Bruno Latour qui conclut en se référant aux fresques dédiées au Bon et mauvais gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti à Sienne. Ces œuvres évoquent les dépendances structurelles qu'il s'agit de documenter pour commencer à faire monde commun. « Quels sont les ensembles culturels associés à Loire, quels sont ses ennemis ? Quelles sont les lignées qui peuvent être compromises si Loire disparaît ? » interroge l'anthropologue qui estime que la tâche de l'homme est l'inclusion des non-humains dans les décisions.

### **Intrications et hybridations, mais jusqu'à quel seuil vital ?**

Dans une seconde séquence, l'archéologue Virginie Serna a donné chair à la Loire, la survolant avec un drone et descendant dans ses profondeurs. Intrications, sables mouvants, limons, crues... ont permis de se demander : ne faut-il pas plutôt faire un Parlement de l'eau ? Le paysagiste Bruno Marmioli et la metteuse en scène Frédérique Aït-Touati ont insisté sur nos capacités d'écoute des manifestations du fleuve pour chercher à composer avec lui plutôt que contre lui. « Aux Pays-Bas, les aménageurs arrêtent de monter des digues mais apprennent à cohabiter avec les eaux, souligne Bruno Marmioli. Pour la Loire, la perspective d'une montée en salinité pourrait chambouler quantité d'équilibres avec lesquels il sera difficile de négocier ! Dû à la fois à la sécheresse mais aussi à la montée du niveau des océans, le phénomène est déjà amorcé puisque Nantes puise son eau en amont de son agglomération... Les auditions publiques vont se poursuivre les 14 décembre, 21 Mars 2020 et 16 mai 2020, en vue de définir les contours du Parlement de la Loire. Diverses personnalités devraient s'y exprimer notamment l'anthropologue Philippe Descola, la philosophe Catherine Larrère, le botaniste Francis Hallé mais aussi des navigateurs comme le batelier Clément Sirgue ou Thierry Bouvet, porteur du projet open Loire map.

Cette initiative en vue d'un Parlement de la Loire fait écho à celle de l'artiste Rocio Berenguer qui organise le 5 février 2020 le G5 interespèces, en clôture de la biennale des arts numériques Nemo. Les cinq règnes y seront représentés : minéral, végétal, animal, humain et artificiel (machine). Cet événement entend interroger l'avenir de la vie sur terre. Il met en scène des hybridations : danses avec des plantes connectées, animaux-cyborgs et des mouvements minéraux, attaques bactériologiques et discours politiques. « Notre système économique est en guerre contre notre planète, exprime Rocio Berenguer. Donner le statut de sujets juridiques aux êtres vivants non-humains pourrait être une façon de considérer et respecter les autres formes de vie sur terre ».

Auditions du *Parlement de la Loire* : Page facebook dédiée où les citoyennes et citoyens souhaitant prendre part à ce processus constituant peuvent d'ores et déjà transmettre leurs questions, qui seront relayées par les membres de la Commission au cours des audiences publiques. Des conclusions transmises à l'Assemblée, au Sénat, au gouvernement et aux régions concernées à l'automne 2020. À l'issue des différentes auditions, la « commission d'information pour la création d'un parlement de Loire » s'engage à publier ses conclusions et à les transmettre aux deux assemblées, ainsi qu'au gouvernement et aux territoires concernés, comme une contribution à une politique à venir en faveur d'un équilibre plus désirable entre humains et non-humains.

Consulter le site : <https://larotative.info/>

Consulter la page dédiée : <https://larotative.info/la-loire-nucleaire-etat-des-lieux-3478.html>

## LA LOIRE NUCLÉAIRE, ÉTAT DES LIEUX

À l'occasion du « Parlement de Loire » organisé par le POLAU [1], le Collectif Sortir Du Nucléaire Loire et Vienne a dressé un état des lieux des installations nucléaires présentes le long de la Loire et de son bassin versant, et documenté les conséquences environnementales de cette implantation.

La Loire et son bassin versant sont, depuis plus de 40 ans, fortement « nucléarisés », c'est-à-dire qu'ils hébergent, sur leur rives, nombre d'installations nucléaires qui rejettent régulièrement dans les eaux des radionucléides, des métaux lourds, des substances chimiques... que ces rejets soient « autorisés » (sous prétexte de respect de normes dont on ne sait si elles ont relevé d'études à long terme sur l'impact régulier de ces substances sur le vivant), ou accidentels.

Quatorze réacteurs nucléaires sont en activité sur cinq sites nucléaires : Belleville, Dampierre, Saint-Laurent, Chinon et Civaux. Cinq réacteurs sont à l'arrêt mais émettent encore des rejets, sans parler des anciens sites miniers qui, comme à Bessines, sur la Gartempe, affluent de la Vienne, voient stockés des déchets qui contaminent les eaux alentour.



Carte des installations nucléaires le long de la Loire

## LES REJETS DE L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

### Les rejets radiologiques accidentels

La Loire a dû absorber des rejets de plutonium suite à deux accidents nucléaires (fusion partielle des cœurs de réacteurs) sur le site de Saint-Laurent-des-Eaux en 1969 et en 1980. Le plutonium n'existe pas à l'état naturel (il est issu des activités nucléaires humaines), et il est extrêmement toxique s'il est inhalé, avalé ou s'il traverse la peau en cas de blessure.

En 1969, il n'y avait pas de réglementation sur les rejets. En 1980, l'accident a été classé de niveau 4 sur l'échelle de l'INES. Ce classement est actuellement contesté puisqu'il y a eu impact dissimulé sur l'environnement : on sait



maintenant que du plutonium a été relâché dans la Loire suite à ces accidents<sup>1</sup>. Rien n'a été fait pour préserver les riverains, habitants humains et non-humains à l'époque, ni ensuite pour en évaluer les effets.

À noter aussi, qu'il arrive, notamment pour le tritium, massivement produit dans les centrales nucléaires, qu'il y ait des « fuites ».

### Les rejets radiologiques « autorisés »

Les installations nucléaires rejettent des substances radioactives, de manière continue<sup>2</sup>. Ces rejets se font directement dans l'atmosphère (tritium, carbone 14, iodes...) ou bien dans la Loire. Le tritium est le plus massivement rejeté. Il s'agit d'un isotope radio-actif de l'hydrogène, qui passe facilement de l'état gazeux à l'état liquide, et qui ne peut être piégé car trop petit. Il peut s'intégrer à la chaîne du vivant : on dit qu'il est organiquement lié car il se substitue à l'hydrogène dans n'importe quelle molécule ou cellule, et ce jusqu'à l'ADN.

<b>REJETS RADIOLOGIQUES LIQUIDES EN LOIRE</b> (d'après les rapports 2018 publiés sur les sites des CNPE concernés)						
Type de rejets	Belleville (18)	Dampierre (45)	St-Laurent actifs(41) <small>les réacteurs à l'arrêt ne rejettent qu'en atmosphère</small>	Chinon (37)	Civaux (87)	<b>TOTAL</b>
<b>Radioactifs (en Gbq c'est à dire en milliards de Bq)</b>						
tritium	50 581	48 800	23 400	50 700	59859	<b>233 340 milliards de Bq</b>
iodes	0,015	0,0122	0,0065	0,0197	0,00353	<b>56 930 millions de Bq</b>
Carbone 14	3,68	37,7	6,06	31	31,3	<b>109,740 milliards de Bq</b>
Autres produits de fission et d'activation	0,502	0,873	0,224	0,291	0,323	<b>2,213 milliards de Bq</b>

Rejets totaux en Loire d'après les rapports 2018 des CNPE

Sur le site de l'ASN, on peut lire le Livre blanc du tritium dont voici quelques extraits :

« Même si les études réalisées avec des faibles doses sont insuffisantes, les résultats disponibles vont dans le sens d'une toxicité du tritium plus importante que la toxicité retenue par les instances de radioprotection. » (p 255)

« Pour ce qui concerne le risque lié plus particulièrement à la forme organique du tritium (OBT), certaines données scientifiques font défaut sur le métabolisme et les effets biologiques associés au tritium organique en situation d'expositions environnementales (chroniques et à faibles débits de dose) (p 264)

L'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO) et la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) ont lancé toutes deux l'été derniers des alertes sur la présence de tritium dans l'eau de Loire pour l'une et dans l'eau potable (pour les deux !)<sup>3</sup>

### Les rejets chimiques

Chacune des centrales rejette aussi dans la Loire, tout au long de l'année, des tonnes de nitrates, des phosphates, métaux, détergents & produits biocides pour lutter contre amibes et légionelles... La liste est trop longue à détailler ici mais peut être consultée sur les rapports environnementaux des centres de productions sur le web.

### Les rejets thermiques

Les centrales provoquent également toutes un réchauffement de l'eau du fleuve, dû à leur activité, en aval de leur site. Ce réchauffement est légalement fixé à 1°C (1,5°C en période de fort réchauffement) : quel impact (cumulé ?) au fil du fleuve, notamment quand la température de celui-ci est haute comme lors de la période de sécheresse et de canicule que nous venons de vivre ?

1. Carottage réalisé par l'Université de Tours en lien avec l'IRSN.

2. Les rejets mensuels apparaissent désormais sur le site des centres de production.

3. Lire Contamination anormalement élevée à Saumur en janvier 2019 : du tritium à 310 Bq/L dans la Loire ; Du tritium dans l'eau potable ! Plus de 6 millions de français sont concernés et Contamination de l'eau par le tritium.

## **LA CONSOMMATION D'EAU POUR LE REFROIDISSEMENT DES RÉACTEURS**

Les centrales doivent être refroidies. Pour cela, elles pompent de l'eau en amont des sites et en rejettent une partie (réchauffée) en aval de ceux-ci. Entre temps, une bonne partie a été évaporée : sur la Loire, les 14 réacteurs du bassin de Loire évaporent l'équivalent de plus de 500 piscines olympiques par jour puisqu'un réacteur nucléaire évapore 1m<sup>3</sup>/s soit 86 400 m<sup>3</sup>/jour. En période de bas étiage (environ 50mcubes/s) , les 14 réacteurs évaporent plus de 25% de la ressource en eau.

## **LA POLLUTION PAR INFILTRATIONS DES RÉSIDUS DES ANCIENNES MINES D'URANIUM**

On peut prendre l'exemple de quatre anciens sites miniers du nord du département des Deux-Sèvres, qui sont traversés par des petits cours d'eau. Ceux-ci se déversent dans la Sèvre nantaise, qui elle même se jette dans la Loire. Or, les nappes et les cours d'eau sont, pour beaucoup, contaminés par les résidus miniers toujours radioactifs.

## **EN CONCLUSION**

La filière de l'industrie nucléaire minimise, voire occulte, tous ces impacts qui, depuis 40 ans sur certains sites (Dampierre, Saint-Laurent, Chinon), 30 ans ou un peu moins sur d'autres, se cumulent. Aucune enquête épidémiologique sur les conséquences de cette industrie sur les populations riveraines, humains et non-humains, n'existe. De plus, ces sites vieillissent... Tandis que, pour un certain nombre, de graves défauts de maintenance sont patents, comme à Civaux ou à Belleville, qui a été placé en surveillance renforcée par l'Autorité de Sécurité Nucléaire. La Loire a ainsi été transformée en grand collecteur de déchets nucléaires, il faut que cela cesse. Quelles en sont et seront les conséquences sur les humains, la faune et la flore de la Loire et de son bassin versant ?

Consulter le site : <https://www.lanouvellerepublique.fr/>

Consulter la page dédiée : <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/la-loire-bientot-dotee-d-une-personnalite-juridique>

## LA LOIRE BIENTÔT DOTÉE D'UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ?

Il s'agit d'une démarche inédite en Europe. À Tours, des universitaires et des artistes lancent une réflexion autour du statut juridique du fleuve Loire.

En 2017, deux fleuves sacrés du nord de l'Inde, le Gange et la Yamuna, ont été reconnus comme personnalités juridiques par la justice. Une décision visant à combattre plus efficacement la pollution de ces cours d'eau. En France, la Loire pourrait bientôt connaître le même sort. C'est l'enjeu du Parlement de Loire, une institution imaginée par le Polau (pôle arts et urbanisme), dans le cadre des 500 ans de la Renaissance et du programme « Génie-Génies », financé par la Région Centre-Val de Loire. « Cette idée a émergé à l'occasion des séminaires menés avec des artistes et des scientifiques », complète Apolline Fluck, du Polau.

Depuis quelques mois, l'écrivain et juriste Camille de Toledo participe à cette aventure. C'est lui qui va assurer la mission de « chef d'orchestre » à l'occasion des auditions publiques du Parlement de Loire. La première se tient ce samedi 19 octobre (lire ci-dessous). De quoi s'agit-il ? « Lors de ces auditions, nous allons inviter des universitaires, des pêcheurs, des sociologues, des écrivains... pour dessiner les contours de cette institution potentielle. L'objectif est de définir le statut du Parlement de Loire d'ici mai 2020. »



Le Parlement de Loire vise à mettre en place des outils de défense du fleuve et de ses habitants.  
© Photo archives NR

À terme, cette instance proposerait des outils de défense du fleuve et de ses habitants contre les nombreuses agressions qu'ils subissent.

De l'autre côté de l'Atlantique, le professeur de droit américain, Christopher Stone, s'est déjà emparé du sujet. « Il n'est plus temps de se demander si la personnalité juridique des éléments non-humains est légitime ou non, remarquait l'enseignant en 2017. Dans cette époque de violente destruction des espèces, des écosystèmes, de la biodiversité, il s'agit simplement de définir comment nous devons au mieux défendre leurs droits. »

Consulter le site : <https://www.larep.fr/>

Consulter la page dédiée : [https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/et-si-la-loire-devenait-une-personnalite-juridique-comme-le-gange-en-inde\\_13658034/#refresh](https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/et-si-la-loire-devenait-une-personnalite-juridique-comme-le-gange-en-inde_13658034/#refresh)

## ET SI LA LOIRE DEVENAIT UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE, COMME LE GANGE EN INDE ?

Depuis 2017, trois fleuves, dont le Gange en Inde, se sont vu dotés de la personnalité juridique. Ce qui permet aux citoyens de saisir la justice au nom de ces fleuves. Le POLAU Pôle art et urbanisme, situé à Tours, va lancer une démarche pour que la Loire soit le premier fleuve d'Europe à obtenir aussi la personnalité juridique, à travers un parlement du fleuve.

Le POLAU pôle art et urbanisme, basé à Tours, travaille sur un projet atypique et surtout inédit en Europe : l'instauration d'une personnalité juridique pour un fleuve, la Loire, et ses différentes composantes matérielles et immatérielles. « Dans le cadre des 500 ans de la Renaissance, nous avons un programme Génies, génies qui investit les thématiques environnementales, comme l'eau, les déchets. Cette idée d'un parlement de Loire, avec représentation des humains et des non-humains, a émergé il y a un an, lors d'un séminaire avec des ingénieurs et des artistes », justifie Apolline Fluck.



La Loire pourrait obtenir un statut lui conférant le pouvoir de se défendre.  
© Saran Rédaction`

### La Loire, premier fleuve d'Europe avec une personnalité juridique ?

Plusieurs fleuves du monde ont déjà obtenu ce statut. C'est par exemple, le cas du Gange et de la Yamuna, en Inde, qui ont été qualifiés d'« entités vivantes ayant le statut de personne morale » par la haute cour de l'État himalayen de l'Uttarakhand. Le Whanganui, en Nouvelle-Zélande, est aussi considéré comme un être vivant « partant des montagnes jusqu'à la mer, y compris ses affluents et l'ensemble de ses éléments physiques et métaphysiques ».

Autre exemple, selon POLAU, « dernièrement les habitants de la ville de Toledo, aux Etats-Unis, le long du lac Érié, ont été appelés à se prononcer pour que le lac dont ils dépendent puisse se défendre en justice contre les industries polluantes. »

Apolline Fluck affirme qu'en Europe, aucun fleuve n'a ce statut. « C'est une réponse possible à des enjeux de préservation de la biodiversité, pour sortir des logiques fonctionnalistes et instrumentales, en représentant les intérêts de toutes les entités vivantes et non-vivantes du fleuve, avec une vision systémique. Comment on peut prendre en compte les besoins de ces entités naturelles qui cohabitent ? »

### **Une réflexion ouverte à tous les citoyens**

Concrètement, comment cela va se passer ? Les contours de cette « institution potentielle » seront dessinés au cours de quatre journées d'auditions ouvertes au grand public, dans un processus de recherche et création. « Une commission d'information composée de scientifiques, de chercheurs, va auditionner des spécialistes du fleuve, qu'il s'agisse de sociologues, botanistes, géologues, d'écrivains, de bateliers, de pêcheurs. Le grand public pourra participer à ces journées ou transmettre leurs questions, par le biais de la page Facebook Le Parlement de Loire que nous avons créée. »

Une première réunion aura lieu samedi 19 octobre à Tours. Les prochaines sont prévues les 14 décembre, 21 mars et 16 mai, dans des lieux à définir, sur l'ensemble du territoire ligérien.



Consulter le site : <https://blogs.mediapart.fr/>

Consulter la page dédiée : <https://blogs.mediapart.fr/polau-and-co/blog/031019/vers-une-personnalite-juridique-de-la-loire-vers-un-parlement-du-fleuve>

## VERS UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE LA LOIRE, VERS UN PARLEMENT DU FLEUVE

Après la Nouvelle-Zélande et l'Inde qui ont respectivement offert le statut de « personnalité juridique » à des entités non-humaines (les fleuves Whanganui et le Gange) au cours de l'année 2017 afin de répondre aux enjeux écologiques, la Région Centre-Val de Loire sera-t-elle la première région européenne à créer un « parlement des humains et des non-humains » ?

C'est le défi relevé par plusieurs partenaires régionaux (Ciclic Centre-Val de Loire, la Mission Val de Loire, l'Établissement Public Loire) sous l'impulsion du POLAU-pôle arts & urbanisme et avec l'écrivain et juriste Camille de Toledo. Il s'agit de créer le premier parlement pour une entité non-humaine - le fleuve - où la faune, la flore et les différents composants matériels et immatériels de la Loire seraient représentés. Les auditions en vue de la création de ce parlement de Loire commencent le 19 octobre 2019 en présence du philosophe Bruno Latour, de la chercheuse et metteuse-en-scène Frédérique Aït-Touati, de l'architecte paysagiste Bruno Marmioli et de l'archéologue Virginie Serna. Elles se poursuivront jusqu'à la fin du printemps 2020.



### Après le fleuve Whanganui et le Gange, la Loire...

Face aux défis écologiques et climatiques du XXI<sup>e</sup> siècle, et depuis les réflexions de Christopher Stone (professeur de droit) au début des années 1970 aux États-Unis – pour défendre les Séquoias du parc Yosemite contre divers projets de développement – plusieurs décisions législatives ont récemment eu recours à un mécanisme de représentation légale pour donner une personnalité juridique aux éléments de la nature : dernièrement, les habitants de la ville de Toledo, le long du Lac Érié, ont été appelés à se prononcer pour que le lac dont ils dépendent puisse se défendre en justice contre les industries polluantes. C'est à partir de ce mécanisme juridique qui revient à donner le statut de « sujet juridique » à des éléments de la nature que les porteurs du projet pour un parlement de Loire - se proposent de travailler. Il s'agit donc d'un véritable récit collectif à l'âge de l'anthropocène, pour modifier la manière dont nous gouvernons le vivant ; dans les termes employés par les initiateurs du projet, une proposition pour « passer de l'âge démocratique à l'âge bureaucratique ».

### Comment représenter les non-humains, fleuves, lacs, rivières, glaciers... ?

D'octobre 2019 à mai 2020, quatre journées d'auditions publiques sont organisées en vue de définir les contours de cette « institution potentielle » : des personnalités telles que Bruno Latour (philosophe, anthropologue des sciences), Frédérique Aït-Touati (EHESS, metteuse en scène), Virginie Serna (archéologue), Bruno Marmioli (architecte paysagiste), Philippe Descola (anthropologue, philosophe), Catherine Boisneau (Université de Tours, écologie



des cours d'eau), Jean-Pierre Marguénaud et Jacques Leroy (spécialistes du droit animalier), Catherine Boisneau (écologue, spécialiste des poissons de Loire), Clément Sirgue (batelier, professeur de navigation), Thierry Bouvet (pêcheur, projet *Open Loire map*)... seront invités-es pour répondre aux questions d'une « commission d'information pour la création du parlement de Loire ».

### **Des auditions publiques pour la création d'un parlement de Loire**

Les journées d'auditions se dérouleront sur le territoire ligérien les 19 octobre, 14 décembre 2019 et les 21 mars et 16 mai 2020 ; soit, à chaque fois, des samedis pour permettre à un plus large public de suivre l'avancée des discussions. La veille de chacune de ces dates, la « commission » intégrera les questions adressées par les citoyennes et citoyens intéressés-es à son propre guide d'audition afin de faire avancer les points suivants :

- la nature du mandat (comment représenter un élément non-humain, comment parler pour ou parler depuis le fleuve ?) ;
- les modes de désignation et de fonctionnement de ce parlement de Loire ;
- les causes et les objectifs justifiant la création d'une telle institution ;
- le répertoire des différents intérêts liés au fleuve, à ses rives et les formes de conflits interspécifiques que le parlement des humains et non-humains aura la charge d'arbitrer.

Les citoyennes et citoyens souhaitant prendre part à ce processus constituant peuvent d'ores et déjà transmettre leurs questions via les commentaires de la page sur facebook dédiée ; questions qui seront relayées par les membres de la Commission au cours des audiences publiques.

### **Des conclusions transmises à l'Assemblée, au Sénat, au Gouvernement et aux Régions concernées à l'automne 2020**

À l'issue des différentes auditions, la « commission d'information pour la création d'un parlement de Loire » s'engage à publier ses conclusions et à les transmettre aux deux assemblées, ainsi qu'au gouvernement et aux territoires concernés, comme une contribution à une politique à venir en faveur d'un équilibre plus désirable entre humains et non-humains. Posez vos questions et participez au mouvement pour un parlement de Loire et la reconnaissance juridique des éléments non-humains en suivant la page sur facebook.

Par Camille de Toledo

Auteur associé aux auditions du parlement de Loire

Avec le POLAU-pôle arts & urbanisme (producteur et coordinateur), CICLIC Centre-Val de Loire (dispositif Auteur associé), la Mission Val de Loire, le COAL art et écologie et la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la programmation *Viva da Vinci - 500 ans de Renaissance(s)*.



Consulter le site : <https://www.facebook.com/gaiaworldtour/>

Consulter la page dédiée : <https://www.youtube.com/watch?v=E8BjGm1I9xE&feature=youtu.be&fbclid=IwAR1naYzdl-iqn4BbMCDG9tY9QyUOZ9plvf3d4jpAbvR86h3ADGDvMGKpcfM>

## TABLE-RONDE : LES DROITS DE LA NATURE

Valérie Cabanes (juriste en droit international, United Nations Harmony with Nature Programme et Notre Affaire à Tous), Camille de Toledo (auteur associé aux auditions du parlement de Loire) et Frédéric Pitaval (Id-eau) parlent des droits de la Nature autour d'initiatives concrètes et prospectives en faveur de la reconnaissance d'une personnalité juridique des fleuves Loire et Rhône.

Disponible en vidéo



Dessin de Fanny Didou  
Sketching the move



Consulter le site : <https://www.facebook.com/gaiaworldtour/>

Consulter la page dédiée : <https://www.youtube.com/watch?v=E8BjGm1I9xE&feature=youtu.be&fbclid=IwAR1naYzdl-iqn4BbMCDG9tY9QyU0Z9plvf3d4jpAbvR86h3ADGDvMGKpcfM>

## LA CHOSE COMMUNE

Et si, pour la première fois en Europe, un fleuve avait la possibilité de s'exprimer et de défendre ses intérêts à travers un système de représentation inter espèces ?

C'est de cette déclaration forte que démarre la réflexion de création d'un parlement de Loire.

Rassemblé en une commission constituante et s'inspirant d'expériences émergentes un peu partout dans le monde, un groupe de juristes, paysagistes, philosophes, artistes et scientifiques cherche à imaginer comment l'écosystème Loire pourrait être représenté au yeux du monde des humains et de leur système de régulation et de législation.

Pour parler de ce processus en construction, Camille de Toledo, juriste et écrivain et Pascal Ferren, philosophe, ont accepté de présenter ce travail dans deux émissions de la Chose Commune, en présentant d'abord ce que signifie accorder à un milieu la personnalité juridique, puis la semaine prochaine en réfléchissant aux potentiels institutions de représentations.



### #20 : POUR UN PARLEMENT DE LOIRE, AVEC QUELLES INSTITUTIONS ?

30/06/2020

Durée : 45'29

Lien : <https://www.studiozef.fr/lcc/la-chose-commune-20-pour-un-parlement-de-loire-avec-quelles-institutions/>



### #19 : POUR UN PARLEMENT DE LOIRE, LA LOIRE COMME SUJET DE DROIT

23/06/2020

Durée : 38'22

Lien : <https://www.studiozef.fr/lcc/la-chose-commune-19-pour-un-parlement-de-loire-la-loire-comme-sujet-de-droit/>

## ENTRETIENS SUR LES AUDITIONS DU PARLEMENT DE LOIRE

Durée : 09'22

Lien : <https://vimeo.com/378501354>



**ENTRETIEN AVEC CAMILLE DE TOLEDO**  
À L'OCCASION DES PREMIÈRES AUDITIONS  
EN OCTOBRE 2019

Réalisation : Charlie Rojo  
Équipe technique : Brice Kartmann, Antoine Polin  
et Charlie Rojo  
Moyens techniques : L'image d'après et Les  
tontons filmeurs  
Production : POLAU-pôle arts & urbanisme et  
Ciclic Centre-Val de Loire, 2019

Durée : 42'30

Lien : <https://urlz.fr/dofr>



**ENTRETIEN AVEC CAMILLE DE TOLEDO**  
CYCLE DE CONFÉRENCES 2019/2020 ORGANISÉ  
EN PARTENARIAT ENTRE LA MISSION VAL DE  
LOIRE ET LE CCCOD

Avec Bruno Marmioli, directeur de la Mission Val  
de Loire et Isabelle Reiher, directrice du CCCOD.

Consulter le site : <https://www.radiobeton.com/>

Consulter la page dédiée : <https://www.radiobeton.com/www/programmes/metamorphose-nocturne/>

Diffusion de la série : **Radio Béton, Gxcat, Timbre FM, Tintouin**

## FICTION ET DROITS DE LA NATURE

### Six épisodes de l'émission *Métamorphose nocture*

Épisode 1 (1h30) : Bruno Marmioli et Maud Le Floc'h

Épisode 2 (1h30) : Camille de Toledo, Valérie Cabanes et Serge Mang-Joubert

Épisode 3 (1h30) : Camille de Toledo, Valérie Cabanes et Virginie Serna

Épisode 4 (1h30) : Gabrielle Bouleau et Gilles Deguet

Épisode 5 (1h30) : Matthieu Duperrex

Épisode 6 (1h30) : Marie-Angèle Hermitte et Sacha Bourgeois-Gironde

Podcasts prochainement disponibles



Consulter le site : <http://www.slate.fr/>

Consulter la page dédiée : <http://www.slate.fr/story/187785/art-ecologique-conscience-urgence-changement-climatique-ecouter-nature>

## L'ART ÉCOLOGIQUE A TOUTE SA PLACE DANS LES GALERIES

**Des artistes œuvrent au rapprochement des mondes artistique, technique, scientifique et politique en plaidant pour que l'écologie ne soit pas le pré carré des trois derniers.**

« La Fabrique du Vivant » à Beaubourg, « Nous les Arbres » à la Fondation Cartier, « Jusqu'ici tout va bien » au CentQuatre, « Anthropocène Monument » aux Abattoirs de Toulouse, « Broken Nature » à la Triennale de Milan, « Post Nature » à la Biennale de Taipei, rétrospective Olafur Eliasson à la Tate Modern ou encore solo show de Tomas Saraceno au Palais de Tokyo... la création contemporaine en lien avec les futurs écologiques a quitté ces dernières années les marges subversives de l'artivisme pour prendre d'assaut les cimaises d'institutions de renom. Signe que les temps changent ? On peut du moins y voir le symptôme d'une époque guettée par le changement climatique, les catastrophes naturelles, l'essoufflement des ressources et les fantasmagories collapsologiques que tout un pan de la création contemporaine interroge, reformule, a fait sienne parmi ses sujets de prédilection.

Dans leur quête de transitivité avec le siècle, les artistes sont confronté-es aux scénarios multiples d'un monde que l'on découvre fini, limité dans sa capacité à soutenir la croissance économique, invitant à d'autres modes d'habiter et d'autres styles de vie. L'écologie, au nombre des motifs incontournables que sédimente le contemporain, devient une constante thématique de la production récente en arts visuels.

« Le créateur plasticien œuvrant au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, tôt ou tard, rencontre la question de l'écologie, ne serait-elle pas son démon majeur », formule ainsi le critique Paul Ardenne en introduction de son récent ouvrage *Un art écologique – Création plasticienne et anthropocène*.

### De la sensibilisation au sensible

Sans faire abstraction de l'empreinte carbone de l'art contemporain (sujet qui mériterait à lui seul un article dédié), l'une des forces de la création contemporaine est de pouvoir prendre un rôle de premier plan, entre le politique et le scientifique, dans la génération de représentations nouvelles, carburants à l'action pour la société. Ainsi Lauranne Germond de l'association COAL voit-elle dans la création une troisième polarité nécessaire dans les réflexions actuelles sur les enjeux environnementaux, et par-là, le besoin d'organes intermédiaires tels que les artistes.

Isabelle de Maison Rouge, curatrice de l'exposition « Jardinons les possibles » qui s'est tenue à l'automne 2019 aux Grandes-Serres de Pantin, observe: « Conscients de l'urgence écologique, certains artistes apportent une réplique "verte" en s'engageant et instituant de nouvelles normes d'expression respectueuses de l'environnement, en suscitant une symbolique du combat et de l'éthique, en s'investissant et parfois en agissant directement. »

La critique et curatrice Pauline Lisowski souligne aussi le décroisement à l'œuvre: « Ces artistes travaillent en relation avec des scientifiques. Ils mènent des expériences. Ils travaillent sur le vivant et développent une recherche. » Le programme Génies-Génies orchestré par le POLAU (pôle arts et urbanisme), par exemple, initie des collaborations entre ingénieur-es et artistes sur des défis environnementaux. Maud Le Floc'h, à l'initiative du projet, conçoit ce dialogue entre mondes scientifique et artistique comme l'une des clés d'un changement de paradigme.

Elle loue dans l'art écologique « les capacités d'hybridation avec d'autres mondes, terreau fertile pour proposer du décadrage d'approches, de regards, soit pour prendre de la distance, soit pour latéraliser, en tout cas pour ouvrir de nouveaux points de vue sur les enjeux et ouvrir des imaginaires ».

« **On ne changera pas le monde en mobilisant seulement le cerveau gauche.** » Maud Le Floc'h, directrice et fondatrice du POLAU

Souvent cantonné à son potentiel de sensibilisation (d'illustration ou encore d'interpellation) sur les enjeux climatiques auquel le monde fait face, l'art contemporain doit, selon Lauranne Germond, être en mesure de devenir l'un des moteurs de la transition, par sa capacité à générer de nouvelles représentations et imaginaires. Cette analyse rejoint celle du chercheur en esthétique Guillaume Logé dans son ouvrage Renaissance sauvage – L'art de l'Anthropocène: « Parce qu'il ne s'agit pas d'asséner une idéologie nouvelle, nous avons besoin du langage et de l'éclairage d'une poésie. »

Dans cette lignée, Maud Le Floc'h en appelle à la puissance imaginante de l'art pour sortir des ornières du fatalisme: « On ne changera pas le monde en mobilisant seulement le cerveau gauche. Il est nécessaire d'avoir recours à d'autres registres (l'expérience sensible, l'inversion et le jeu, les dynamiques paradoxales, etc.), la force de l'art est à mobiliser. » L'artiste se retrouve alors aux premières lignes d'une nouvelle relation au monde et au vivant et met en œuvre, peut-être avant tous les autres et par le détour du sensible, de la fiction ou de la métaphore, un changement radical dans ses postures.

Au nombre de celles-ci, la prise de conscience des effets de l'activité humaine sur le monde, en un mot l'anthropocène, ou encore du capitalocène – les conséquences de la production issue de l'économie capitaliste sur l'environnement.

### **À égalité avec la nature**

À la suite de théoriciens comme Emanuele Coccia (La vie des plantes), Jean-Christophe Bailly (Le parti pris des animaux), Baptiste Morizot (Sur la piste animale) ou Bruno Latour (Esquisse d'un Parlement des choses), nombre d'artistes imaginent un nouvel ordre mondial à l'écoute du non-humain et inventent une nouvelle assemblée des êtres vivants mettant en question l'anthropocentrisme des siècles précédents, pour repenser en profondeur les relations entre l'être humain et le vivant.

« L'humanité n'est plus au centre de la question, c'est ça le grand changement. Dans notre travail, nous envisageons sur un même niveau tous les êtres de notre environnement et nous nous proposons de leur donner une attention égale », formulent ainsi les plasticiens Ouazzani Carrier qui, dans leur récent projet « Impressions Météo », se mettent en quête des traces de catastrophes naturelles fictives, conséquences de l'usage irraisonné des ressources par l'être humain, parmi les murs d'une architecture sur dalle de la métropole parisienne.

On trouve un écho certain à leur pratique dans le solo show de l'artiste Vincent Voillat à la Galerie Éric Mouchet à l'automne 2019. Prénommée « L'Hiver n'aura pas lieu cette année », l'exposition invitait le public à se confronter à la fiction d'un « lithocène », un âge où seuls les minéraux seraient présents sur Terre, témoins d'un âge révolu et de la disparition de l'humanité. On y croise des pierres tunées, des empreintes, des bijoux et ornements témoins de la vanité d'une espèce humaine occupée durant des siècles à se rendre maîtresse de la nature et dont seules les pierres ont la mémoire.

« Toute l'exposition joue de ce trouble, le regard se perd et le spectateur ne peut jamais tout à fait savoir ce qu'il regarde. Cela provoque très rapidement un décentrement et une projection directe sur ces matériaux, voire même un sentiment qui s'approcherait d'une forme d'empathie. À défaut d'être véritablement les témoins de l'histoire, les pierres sont ici les réceptacles de récits extrêmement diversifiés, emplies de charges et d'émotions. Cela invite à un nouveau regard car de toute évidence, les cailloux nous survivront », explique le plasticien.

### **Écouter le monde**

Dans ce paradigme de décentrement, Guillaume Logé formule le concept de « concordance » comme nouvelle relation au monde, au vivant et au minéral, basée sur l'écoute de ce qui nous environne: « Le but qui anime

l'ensemble de ce processus est celui d'une concordance: une recherche de concorde que l'on rapproche de l'esprit d'une danse (ne pas imposer, mais s'adapter à son partenaire, toujours, dans la réalisation et la poursuite d'une chorégraphie de vie). »

Dans la lignée de victoires récentes d'activistes écologiques (comme l'action de Dark-Sky Movement qui incite l'ONU à reconnaître le ciel étoilé « patrimoine commun de l'humanité ») ou de l'attribution d'une personnalité juridique aux fleuves (comme dernièrement en Inde et en Nouvelle-Zélande), le poète, écrivain et juriste Camille de Toledo réfléchit, avec élu-es et ingénieur-es à doter la Loire de statuts juridiques, pour donner une voix à sa faune et sa flore, et notamment lui permettre de s'élever contre la pollution de son patrimoine naturel.

**« Ce n'est pas seulement que les choses du monde se soient tues, c'est aussi qu'on n'écoute pas très bien. »** Marielle Macé, professeure de littérature française à l'EHESS

Entre fiction performative et itération juridique, le Parlement de Loire initié par le POLAU, inspiré du Parlement des choses de Bruno Latour, pousse très loin la prospective de nouvelles manières d'être au monde. « La terre se fait entendre, le parlement des vivants demande aujourd'hui à être élargi. Élargi à d'autres voix, d'autres intelligences, d'autres façons de s'y prendre pour vivre. [...] L'élargissement radical des formes de vie à considérer et des ententes à construire, voilà le point vif. Et voilà le site où construire des cabanes –car pour imaginer des façons de vivre dans un monde abîmé, il faut avant tout recréer les conditions d'une perception élargie », écrit Marielle Macé dans Nos cabanes.

L'art écologique est ainsi avant tout un art situé dans la lignée de ce que Donna Haraway décrit dans son Manifeste cyborg comme une action intellectuelle intégrant la conscience de l'endroit d'où elle énonce des savoirs, et donc des biais culturels et des rapports de domination qu'elle intègre. Il s'agit d'un art en pleine conscience de son devoir de décentrement et de sa responsabilité à inventer les modalités d'écoute et d'attention au monde, pour traduire ce qu'il crie en silence.

« Ce n'est pas seulement que les choses du monde se soient tues, qu'elles se taisent et fassent entendre qu'elles se taisent, c'est aussi qu'on n'écoute pas très bien », suggère Marielle Macé. Formule que semble avoir pris au pied de la lettre l'artiste Shun Owada avec l'installation unearth/Paleo Pacific présentée au 104 dans le cadre de la Biennale Nêmo avec l'exposition « Jusqu'ici tout va bien? »: dans une salle, des roches calcaires s'érodent doucement au passage d'un liquide non identifié aux airs de pluie acide sous une batterie de micros braqués sur elles, destinés à se faire l'écho de leurs manifestations potentielles.

Car c'est sans doute de cela qu'il s'agit, selon Marielle Macé, lorsque l'on évoque un art écologique: « Ménager plutôt qu'aménager. Jardiner les possibles, prendre soin de ce qui se tente, partir de ce qui est, en faire cas, le soutenir, l'élargir, le laisser partir, le laisser rêver. » Pour entendre ces « aujourd'hui qui bruissent » qu'appelle Alain Damasio, à préférer aux « lendemains qui chantent ».

Dans le prolongement de cet article...

---

### **Un art écologique ?**

Grand format du même auteur en cinq épisodes

<http://stationstation.fr/un-art-ecologique-1/>



Consulter le site : <http://www.cifas.be/>

Consulter la page dédiée : <http://www.cifas.be/fr/download/klaxon>

## RECONFIGURER LES IMAGINAIRES DU VIVANT

Comment la création en espace public peut-elle transformer nos représentations de la « nature », modifier nos régimes d'attention, aiguïser nos sensibilités et suggérer d'autres relations aux vivants non-humains ? Parce que l'imaginaire n'est pas « une fumée ou un rêve douceâtre » mais « ce qui ponte l'action » (Damasio), parce qu'il est urgent de reconfigurer nos imaginaires du vivant, Klaxon consacre ce numéro à des artistes soucieux d'œuvrer à la « recomposition du monde ».

Au sommaire : Julie Bordenave, Evelyne Coussens, Pascal Le Brun-Cordier, Marielle Macé, Alessandro Pignocchi, Élisabeth Simonet, Jean-Sébastien Steil, Marine Thévenet, Benoît Vreux, Nina Vurdelja, Estelle Zhong Mengual.

### CAMILLE DE TOLEDO ET LE POLAU, PARLEMENT DE LOIRE (2019-2020) ENTRER DANS L'ÂGE BIOCRATIQUE

Après la Nouvelle-Zélande et l'Inde qui ont respectivement offert le statut de « personnalité juridique » à des entités non humaines (les fleuves Whanganui et le Gange) au cours de l'année 2017 afin de répondre aux enjeux écologiques, la Région Centre-Val de Loire sera-t-elle la première région européenne à créer un « parlement des humains et des non humains » ? C'est le défi relevé par plusieurs partenaires régionaux sous l'impulsion du POLAU-pôle arts & urbanisme et avec l'écrivain et juriste Camille de Toledo. Il s'agit de créer le premier parlement pour une entité non humaine – le fleuve – où la faune, la flore et les différents composants matériels et immatériels de la Loire seraient représentés. Les auditions en vue de la création de ce Parlement de Loire ont commencé en octobre 2019 en présence du philosophe Bruno Latour, de la chercheuse et metteuse en scène Frédérique Ait-Touati, de l'architecte

paysagiste Bruno Marmiroli et de l'archéologue Virginie Serna.

Face aux défis écologiques et climatiques du XXI<sup>ème</sup> siècle, et depuis les réflexions de Christopher Stone (professeur de droit) au début des années 1970 aux États-Unis – pour défendre les Séquoias du parc Yosemite contre divers projets de développement – plusieurs décisions législatives ont récemment eu recours à un mécanisme de représentation légale pour donner une personnalité juridique aux éléments de la nature : dernièrement, les habitant·e·s de la ville de Toledo, le long du Lac Érié, ont été appelé·e·s à se prononcer pour que le lac dont ils et elles dépendent puisse se défendre en justice contre les industries polluantes. C'est à partir de ce mécanisme juridique qui revient à donner le statut de « sujet juridique » à des éléments de la nature que les porteur·e·s du projet pour un parlement

de Loire se proposent de travailler. Il s'agit donc d'un véritable récit collectif à l'âge de l'anthropocène, pour modifier la manière dont nous gouvernons le vivant : dans les termes employés par les initiateur·rice·s du projet, une proposition pour « passer de l'âge démocratique à l'âge biocratique ».

Les conclusions du projet Parlement de Loire seront transmises à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Gouvernement et aux Régions concernées à la fin de l'année 2020.

Extrait de « Vers une personnalité juridique de la Loire, vers un parlement du fleuve », publié le 3 octobre 2019 sur Médiapart :

[bit.ly/35ZZ1aM](http://bit.ly/35ZZ1aM)

Pour en savoir plus :

[bit.ly/3dbv8qM](http://bit.ly/3dbv8qM)



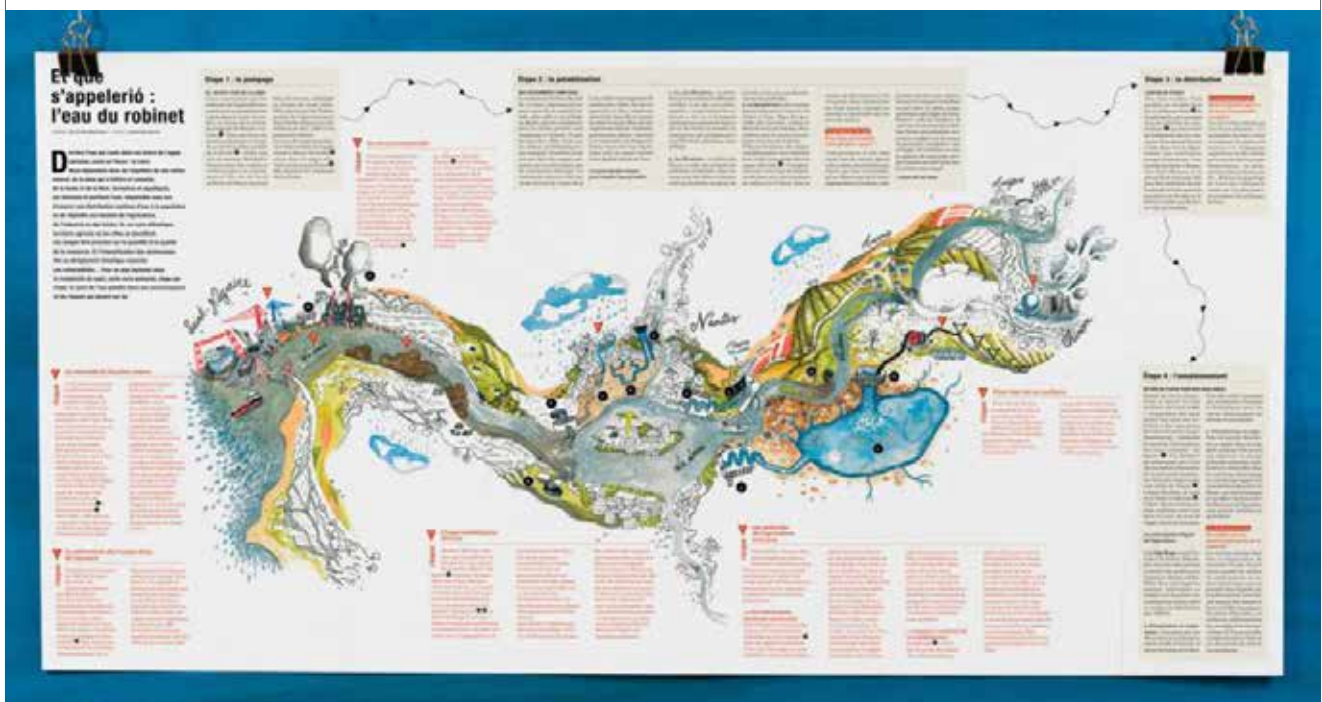
*La Recomposition des mondes*, Alessandro Pignocchi, Éditions du Seuil, 2019

Consulter le site : <https://lesautrespossibles.fr/>

Consulter la page dédiée : [https://lesautrespossibles.fr/numero\\_du\\_mois/27-eau/](https://lesautrespossibles.fr/numero_du_mois/27-eau/)

## Des droits pour la Loire

Quel est le point commun entre un plant de tomate, une ampoule allumée, un vêtement, une vache nantaise et le voisin ? L'eau. Non seulement l'ensemble du vivant, mais aussi la quasi-totalité des activités humaines ont besoin d'eau. Alors que le dérèglement climatique menace l'équilibre des cycles de l'eau et que les inégalités se creusent au rythme des crises sanitaires, économiques, écologiques... L'eau est en train de devenir un enjeu politique majeur dans des territoires jusqu'alors préservés du manque. Que se passerait-il s'il n'y en avait plus assez pour tout faire ? Comment, dès lors, partager équitablement ce bien commun ? Pour éclairer ce sujet complexe, nous avons cherché des réponses auprès de celles et ceux qui veillent sur l'eau, qui connaissent sa façon de couler, de s'infiltrer, de ressurgir... Et s'il suffisait de les écouter ? Écouter les hydrobiologistes, comme Yves Gabignon qui plaide dans ce numéro pour une gestion globale de la qualité des eaux de nos rivières, de l'amont à l'aval. Écouter ceux qui proposent d'offrir des droits aux fleuves, à leur faune et à leur flore, comme les initiateurs du Parlement de Loire. Écouter les agriculteurs qui travaillent pour adapter les cultures et les rendre plus économes en eau. Il est temps aussi de s'intéresser à l'eau qui coule tous les jours dans nos douches, nos WC, nos éviers... Comment arrive-t-elle jusqu'à nous ? De quels équilibres naturels dépend-elle ? Réponses au dos de ce numéro. Pour enfin se préoccuper de ce sujet complexe, certes, mais vital.







CASSIUS BRUNO



#### ALLER PLUS LOIN

Des infos complémentaires sur les acteurs locaux cités dans ce numéro.

#### L'ÉCOFERME DES 1 001 PATTES

Si Josselin Guédas a pu monter l'écoferme des 1001 pattes, à Carquefou, c'est notamment grâce à l'asso Terre de liens. En faveur de l'agriculture paysanne et biologique, Terre de liens achète des terres pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs qui ne peuvent pas toujours supporter le coût du foncier. L'écoferme produit aujourd'hui en bio des œufs, des rillettes de poules, de la viande de bœuf et de la farine de sarrasin. À noter : elle est ouverte aux coups de main bénévoles. « Toutes les forces, connaissances et énergies sont les bienvenues ! » indique-t-elle.

l'Écoferme des 1001 pattes • [www.terredeliens.org](http://www.terredeliens.org)

#### PARLEMENT DE LOIRE

Le projet « Parlement de Loire » est porté par le Polau, le pôle arts et urbanisme, basé à Saint-Pierre-des-Corps et subventionné par la ville de Tours et la Métropole. Il a pour rôle d'expérimenter des projets à mi-chemin entre l'art et l'aménagement des territoires : un opéra sur la transition énergétique, une psychanalyse urbaine, un spectacle de jonglage dans le paysage... De quoi inspirer les chercheurs, les collectivités et les aménageurs.

[www.polau.org](http://www.polau.org)

IDÉE

## Des droits pour la Loire

Depuis fin 2019, à Saint-Pierre-des-Corps près de Tours, un groupe de personnes étudie la possibilité de faire de la Loire et de ses écosystèmes des sujets de droit : une reconnaissance juridique qui permettrait de mieux les défendre.

— PAR MARINE FÖRESTIER —

Imaginons qu'un jour le fleuve et ses habitants, animaux et végétaux, puissent faire valoir leurs droits. Que la Loire puisse se défendre en son nom devant le tribunal si elle était attaquée... Impossible ? Un groupe de personnes y travaille déjà du côté de Saint-Pierre-des-Corps, en Touraine. Son objectif : créer un parlement de la Loire. Comme le Parlement français, il se réunit en commission et auditionne régulièrement des anthropologues, des sociologues, ou encore des philosophes. Ainsi, il réfléchit à une reconnaissance juridique du cours d'eau, dans le sillon d'autres grands fleuves comme le Gange en Inde, ou encore l'Atrato en Colombie. « Depuis 2017, ces fleuves ont obtenu une reconnaissance sur décision juridique. C'est un tournant qui a lieu sur tous les continents, sauf en Europe », expliquait lors des premières auditions l'écrivain et juriste Camille de Toledo, chargé de diriger la commission. En Nouvelle-Zélande, le Whanganui est désormais ce qu'en France on appellerait une « personne morale ». Il

peut être représenté en procès par deux avocats, dont un représentant du peuple Maori, et obtenir des réparations s'il subit des dommages.

#### LA GRANDE VASOUILLE

La commission travaille à l'échelle globale du fleuve, de la source à l'estuaire, mais aussi sur son bassin versant : l'ensemble des cours d'eau et affluents qui convergent vers lui. « Lors des auditions publiques de 2019, par exemple, nous nous sommes interrogés, avec le philosophe et anthropologue Bruno Latour, sur nos attachements matériels et émotionnels au fleuve », raconte Apolline Fluck, également membre du Polau. De son côté, une archéologue sous-marine a présenté ses recherches sur une espèce de mousse qui s'est développée sur une épave et a modifié l'écosystème de la Loire. « Comme nous abordons souvent des questions techniques, nous essayons de mettre en place également des temps plus sensoriels de relation au fleuve »,

ajoute Apolline. La commission a ainsi été invitée à écouter un « cinéma sonore » créé par un bio-acousticien : « Nous avons passé une heure dans les fonds de la Loire pour écouter une mosaïque de sons, c'était incroyable ».

À l'issue de ce travail collectif, la commission produira un rapport fin 2020 présentant des pistes et des préconisations, dans l'espoir de voir le monde politique s'en saisir. Deux juristes sont d'ailleurs chargés de la rédaction d'une proposition de loi permettant de concrétiser le Parlement. « Car c'est à travers cette énonciation par le droit, par la loi, qu'on pourra forcer l'écoute des politiques, espère Maud Le Floc'h. Aujourd'hui, ils considèrent plutôt ce sujet comme amusant. » ♦

#### LA LOUTRE ET LE HÉRON...

Pour la Loire, on n'en est pas encore là. Le « Parlement de Loire » est une « fiction politique qui s'inscrit dans la pensée sur les droits de la nature », explique Maud Le Floc'h, directrice du Polau, le pôle arts et urbanisme, la structure nationale à l'origine du projet. « La Loire est le dernier fleuve naturel d'Europe [elle n'a que peu de barrages et de digues, NDLR], elle est extrêmement emblématique, souligne-t-elle. C'est une figure de la transformation des paysages et des territoires. Elle connaît des variations saisonnières importantes, des crues, des sécheresses. Elle était par

Consulter le site : <https://www.horizonspublics.fr/>

Consulter la page dédiée : <https://www.horizonspublics.fr/revue/juillet-aout-2020/les-nouveaux-imaginaires-de-laction-publique-territoriale>

## Les potentiels de la fiction : le cas du « parlement de Loire »

Après la Nouvelle-Zélande, la Colombie et l'Inde qui ont respectivement offert le statut de « personnalité juridique » à des entités non-humaines (les fleuves Whanganui, Rio Atrato et Gange<sup>1</sup>) afin de relever le défi de la crise bioclimatique, la POLAU (pôle arts et urbanisme) en région Centre-Val de Loire a engagé la même démarche pour la Loire, le dernier fleuve naturel d'Europe.

Conversation entre **Maud Le Floc'h**, urbaniste et fondatrice du pôle arts & urbanisme (POLAU), et **Camille de Toledo**, docteur en littérature comparée, écrivain et juriste

### Résumé

En octobre 2019, à Tours, les premières auditions du « parlement de Loire » constituent l'acte inaugural d'une fiction institutionnelle inédite en Europe. Animée par l'écrivain Camille de Toledo, une commission d'information<sup>2</sup> auditionnait le philosophe des sciences Bruno Latour, la chercheuse Frédérique Aït-Touati, l'archéologue Virginie Serna et le paysagiste Bruno Marmioli. En présence d'une centaine d'auditeurs, cette commission œuvre depuis lors à la reconnaissance de la personnalité juridique du fleuve Loire et réfléchit aux potentialités d'une constitution inter-espèces. Ces auditions se poursuivent à l'automne 2020 avec de nouveaux invités, penseurs, juristes, usagers, artistes.

Ce récit collectif en acte, porté par le POLAU, prend appui sur des précédents législatifs et jurisprudentiels qui ont reconnu des sujets de la nature comme sujets de droit : en 2017, notamment, la loi néo-zélandaise a doté le fleuve Whanganui d'une personnalité juridique<sup>3</sup>. Le Rio Atrato en Colombie, des territoires en lutte aux États-Unis, utilisent l'outillage juridique pour défendre des modes d'existence autochtones face à des intérêts qui détruisent des écosystèmes.

La crise bioclimatique exige de changer nos manières d'habiter et d'accueillir les perspectives élargies du vivant. L'expérience du « parlement de Loire » cherche à définir les

1. La Haute Cour de l'Uttarakhand a reconnu, en mars 2017, le Gange et la Yamuna comme des « entités vivantes ayant le statut de personne morale ». La cour suprême indienne a annulé la décision de justice le 7 juillet 2017, précisant que ce nouveau statut ne serait pas « viable » juridiquement. Entretien avec Cabares C. et Bouvier P., « Quand la nature est reconnue sujet de droit, cela permet de réguler les activités industrielles », *Le Monde* 2 févr. 2019.

2. La commission pour la création d'un « parlement de Loire » est constituée de Camille de Toledo, Virginie Serna, Bruno Marmioli, Lolita Voisin, Pascal Ferren, Joan Pronnier et Stéphane Cordobes.

3. Le texte fait valoir que le fleuve est une entité vivante avec le statut de personne morale, « partant des montagnes jusqu'à la mer, y compris ses affluents et l'ensemble de ses éléments physiques et métaphysiques ». Les droits et les intérêts du Whanganui peuvent ainsi être défendus devant la justice. Le fleuve est alors représenté par deux personnes : un membre de la tribu maori résidente du fleuve et un autre du gouvernement.

Taïx C., « La Nouvelle-Zélande dote un fleuve d'une personnalité juridique », *Le Monde* 20 mars 2017.



contours d'une transformation institutionnelle pour faire des vivants, des milieux, les parties prenantes d'un nouvel équilibre des pouvoirs. Pour que la nature et ses composantes soient accueillies dans un contrat social élargi. Au-delà du renversement de perspective que cela implique, la démarche génère des ondes d'intérêt de la part de groupements et d'organisations territoriales en charge de la gestion du fleuve et des

transitions écologiques. C'est une narration d'avenir qui ouvre la voie à une constellation de projets contributifs, d'aménagement et de développement local, qui prennent notamment appui sur le rapport des auditions du « parlement de Loire » et l'hypothèse d'une déclaration de la personnalité juridique du fleuve.

**Maud Le Floc'h** – La Loire est le dernier fleuve naturel d'Europe. Elle organise et structure un vaste paysage, territoire d'intérêts, d'enjeux, de menaces et de désirs. La thématique d'une culture du fleuve infiltre les sujets du POLAU depuis 2011. La révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Val de Tours sert alors d'appui à la formulation d'une commande au collectif artistique La folie kilomètre. Cela donne lieu à *Jour inondable*, soit l'écriture d'une randonnée artistique de 24 heures qui a embarqué un large public dans une fiction de montée des eaux. Ce fut une occasion exceptionnelle pour les participants d'appréhender le risque en se mettant en jeu physiquement. Par la suite, en 2016, le plan Rhône nous a sollicités sur le montage d'un appel à projets innovants sur la sensibilisation citoyenne au risque inondation Rhône-Saône.

L'idée du « parlement de Loire » émerge l'année suivante dans le cadre du programme artistes-ingénieurs GÉNIES-GÉNIES que le POLAU confectionne. Inspirés des travaux de Bruno Latour, de Philippe Descola et des échanges avec Camille de Toledo autour de la notion de personnalité juridique attribuée à des écosystèmes, nous avons

lancé cette narration institutionnelle en lien avec le territoire. Cette reconnaissance du vivant non-humain, de l'entrelacs dans le milieu des espèces animales, végétales et des formes minérales, porte en soi une inversion paradigmatique quant à la perception du milieu ligérien. Les travaux de Camille ouvrent une voie juridique et pragmatique pour changer les institutions et inviter des publics à transformer la manière dont nous nous rapportons au milieu.

En lui proposant de nous accompagner à la définition d'un « parlement de Loire », en adoptant son approche – celle d'une institution potentielle – nous savions que nous nous engageons dans un projet de *real-fiction* que nous affectionnons particulièrement au POLAU. Camille a proposé le format des *hearings* ou « auditions constitutionnelles » qui servent à définir les termes de lois à venir, sur le modèle des auditions parlementaires. Il veille sur un fil conceptuel autour duquel se déclinent différents projets, urbanistiques et culturels, avec divers partenaires du territoire. Le « parlement de Loire » est une démarche ouverte et agrégatrice. Elle propose des imaginaires que chaque acteur peut formuler ou s'approprier, en y glissant ses

## Mises en perspective

enjeux propres. Cette veine fictionnelle et juridique est cruciale pour redonner des puissances d'agir aux milieux, et à celles et ceux qui souhaitent recoudre les fils distendus entre les humains et le monde.

**Camille de Toledo** – Depuis les écrits d'Aldo Leopold<sup>4</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle, ou plus tard de Rachel Carson<sup>5</sup> et de Christopher Stone<sup>6</sup>, il y a une transformation à accomplir, de plus en plus impérative, dans la manière d'habiter la Terre, avec la notion centrale des « attachements ». Nous sommes appelés à nous relier au monde, aux milieux, aux vies dont nous dépendons, après une longue histoire de la séparation. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes les héritiers d'une modernité qui pensait l'avenir dans les termes de l'affranchissement, de la libération. Ces termes ont été renversés afin d'aller vers d'autres notions qui traversent le projet du « parlement de Loire » : les interdépendances, les liens, les trans-subjectivités. L'anthropologie descolienne, la sociologie symétrique de Latour, la philosophie stengersienne, la théorie des attachements en psychanalyse, les avancées de l'éco-psychologie avec Macy et Eggers, la démocratisation des savoirs de la botanique, la zoopoétique, l'éco-poétique, etc. Tout tend à rattacher les humains à leurs milieux, aux autres espèces, aux paysages. Mais quel changement y a-t-il eu dans nos régimes législatifs, dans nos institutions, dans l'équilibre général des pouvoirs ?

Le « parlement de Loire » est un lieu d'expérience, une narration à l'échelle une qui permet de lancer un « processus instituant » pour cesser de gouverner le vivant depuis notre position séparée et nous mettre à la table des négociations avec un plus grand nombre d'« étants » ; avec des plantes, des animaux, le cycle de l'eau, les paysages. Dans le contexte du bassin de la Loire, cela interroge les attachements au fleuve, aux êtres de la nature attachés au fleuve.

Le chemin narratif que j'ai proposé compose avec mes deux terrains de recherche : la dimension littéraire – la narration – et juridique – le droit et l'économie politique. Qu'est-ce qu'un processus instituant, en droit ? Cela se traduit par des délégués, des représentants, qui s'interrogent sur la manière d'écrire une loi à venir ; c'est un processus où des humains attachés à un territoire se demandent comment changer les lois qui gouvernent et organisent la vie commune. Si l'on considère l'écosystème Loire, on observe que le souverain dans ce bassin-versant est emmêlé entre des humains, le fleuve et l'ensemble des espèces co-dépendantes du fleuve. C'est un souverain à la croisée d'intérêts humains et non-humains. Or, aucune institution en place ne rend compte de ce souverain entrelacé. Nous cherchons, avec l'hypothèse du « parlement de Loire », à rapprocher nos modèles institutionnels de cet emmêlement réel des vies, pour donner plus de poids et de voix au milieu.

 Le « parlement de Loire » est un concept transformateur qui pourrait guider de multiples enjeux de mutation et de transition.

4. Leopold A., *A Sand County Almanac*, 1949, Oxford University ; *L'éthique de la terre. Penser comme une montagne*, 2019, Payot.

5. Carson R., *Cette mer qui nous entoure*, 1953, Éditions des deux coqs d'or ; *Là où finit la mer*, 1955, Amiot Dumont ; *Le Printemps silencieux*, 1962, Plon.

6. Stone C., *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, 2<sup>e</sup> éd., 2017, Le Passage clandestin.

« Le « parlement de Loire » est un lieu d'expérience, une narration à l'échelle qui permet de lancer un « processus instituant » pour cesser de gouverner le vivant depuis notre position séparée.

**Maud Le Floch** – Quelles formes institutionnelles pourraient répondre au défi de nos attachements entre la part humaine et la part non-humaine de la vie terrestre ? Des institutions qui offriraient un horizon inédit, un renouvellement des représentations, des mises en dialogue entre entités d'un même milieu aux intérêts hétérogènes (voire conflictuels), qui accompagneraient des mobilisations et des expérimentations sur nos manières d'habiter, de circuler, de considérer le territoire autrement que comme « ressource » ou « environnement ». À ce titre, le « parlement de Loire » est un concept transformateur qui pourrait guider de multiples enjeux de mutation et de transition. J'aime à citer le projet urbain ÈRE 21 que nous portons à Tours, qui découle de cette fiction du « parlement de Loire ». Il illustre la capacité d'entraînement d'un récit sur une réalité territoriale. Ce projet d'urbanisme, situé entre la Loire et l'autoroute A10, sur le site de l'échangeur 21, a été retenu dans le cadre de l'API *Devenir Tours*. Ce type de compétition met généralement en concurrence des promoteurs immobiliers qui concourent avec des équipes pluridisciplinaires. Nous avons fait le choix de porter une candidature depuis le POLAU en réunissant un *pool* de concepteurs et en traduisant spatialement le concept de « parlement de Loire » : une architecture matricielle irriguant différents programmes, bureaux, commerces, hébergements temporaires, belvédères, tous dédiés aux transitions : écologiques, alimentaires, immobilières, des mobilités,

etc. Ce projet s'invente depuis le sol, sa mémoire, ses particularités contextuelles, historiques, géopolitiques, entre Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Il développe une grammaire urbaine sur le devenir du fleuve et celui de l'autoroute. Des investisseurs locaux ont rejoint la candidature et donné du crédit à cette utopie-réalité. Né de l'opportunité d'un appel à projet classique, ÈRE 21 génère aujourd'hui un laboratoire urbain avec les agents des collectivités, les acteurs de la transition et les élus. L'hypothèse est d'amorcer une préfiguration pour faire collectivement, avec une série de parties prenantes, comme s'il y avait l'édification de quelque chose que l'on ne connaît pas encore.

C'est cette mise en dialogue et en tension du réel – par l'imaginaire et la narration collective – que propose également Camille de Toledo.

**Camille de Toledo** – Je travaille depuis 2008 sur des notions telles que les « institutions potentielles », les « fictions institutionnelles ». C'est une démarche artistique qui mobilise les ressources de la fiction et de l'art pour mettre le réel en tension, à l'épreuve d'un imaginaire. Une « institution potentielle » est une institution *ad hoc*, inédite, qui crée un hiatus dans un monde construit par des institutions anachroniques, inadaptées, pour provoquer des changements, modifier la « tectonique des plaques », offrir un horizon de transformation, composer le monde différemment.



## Mises en perspective

Le droit repose sur une série de « fictions juridiques », de cadres normatifs qui permettent d'organiser la vie commune, de concilier des intérêts divergents. Notre monde humain repose sur un certain nombre de fictions, acceptées par des majorités politiques et des autorités mondiales (OMC, Banque mondiale, FMI, marchés), qui définissent nos manières d'habiter. Notre question est donc celle-ci : comment bâtir d'autres institutions plus adaptées à ce monde abîmé ? Comment narrer autrement notre mode d'habiter ?

Le « parlement de Loire » et sa réflexion pour des institutions inter-espèces, autour d'une conception élargie et entrelacée du souverain, travaille à cette narration métamorphique. Nous vivons encore

hélas dans le sillon des révolutions politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle avec un souverain qui coïncide avec la « Nation ». Le contrat social qui fonde nos collectifs politiques est strictement humain. L'enjeu des années à venir tient dans le fait de reconnaître que nous devons étendre la conception du souverain ; et par voie de conséquence, élargir le contrat, accueillir d'autres formes de vie, pour décider des termes de la vie commune avec les milieux. Ici, avec l'ensemble Loire. On pense à une assemblée territoriale où les intérêts non-humains seraient statutairement là, indépendamment du jeu des majorités politiques. Nous devons penser nos institutions pour que les perspectives non-humaines soient en permanence prises en considération, quels que soient les partis en présence.

Auditions 1 du parlement de Loire.  
Bruno Latour et Frédérique Aït Touati.



Chapline Flash-PTU/AL

« L'enjeu des années à venir tient dans le fait de reconnaître que nous devons étendre la conception du souverain ; et par voie de conséquence, élargir le contrat, accueillir d'autres formes de vie, pour décider des termes de la vie commune avec les milieux.

En 2008, la première institution potentielle que j'ai créée cherchait à répondre à un impensé linguistique en Europe. Comment fonder une communauté politique lorsque nous ne parlons pas la même langue ? Prenant appui sur l'hétérogénéité des langues et l'impossibilité d'un espace politique commun, j'avais imaginé une institution potentielle – la Société européenne des auteurs – qui mettait en avant le concept de traduction. Dans le cas du « parlement de Loire », je prolonge en quelque sorte cette question de la « traduction comme langue », et le rapport entre la langue et l'espace politique. Puisque nous avons à penser un souverain étendu, nous devons apprendre à traduire ce que veulent les milieux et les formes de vie peuplant ces milieux. Nous devons apprendre à écouter, à parlementer, à négocier, à définir la loi commune avec d'autres formes de vie que des vies humaines. Le saut ontologique que nous sommes appelés à faire est un saut qui relève de la technique perspectiviste. Il s'agit d'intégrer en droit l'idée que les milieux, les écosystèmes, les fleuves, les lacs, les montagnes et les êtres de la nature ont des intérêts propres, parfois solidaires des intérêts humains, parfois divergents. Il s'agit d'inviter ces autres perspectives dans nos pratiques d'écoute institutionnelles, négociatrices, urbanistiques. Notre question sous-jacente est : Qui peut parler et au nom de qui ? Comment faire entendre cette autre perspective ? La commission pour un « parlement de Loire » n'a pas encore de réponse figée. Elle dit simplement : « Il y a des manquants dans nos espaces publics, dans nos manières de concevoir la vie commune. Nous devons écouter ces manquants et les accueillir dans nos institutions. »

**Maud Le Floc'h** – J'entends par la traduction que tu évoques la notion de lien, la reliance des altérités. L'hypothèse d'un « parlement de Loire » porte un changement de perspective pour écouter à bas bruit, entendre les profondeurs des milieux, des vivants, des sols.

Travailler à la croisée des voix, des récits et des savoirs est constitutif de la façon dont le POLAU opère. On y œuvre à une possible bascule, *a contrario* de l'institution-temple, descendante et monocorde. Ce récit du « parlement » offre mille possibilités d'agrégations, de fédérations. Sur le territoire tourangeau, les instances en place se raccordent volontiers à cette initiative, à son imaginaire, à ce que le « parlement de Loire » invite à repenser dans la logique de l'Anthropocène. De nombreuses instances travaillent le sujet de la Loire en termes de gestion, de politique publique, d'aménagement. À titre d'exemple, l'Agence de l'eau coordonne le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) avec un axe de sensibilisation des publics. La mission Val de Loire a la charge de la protection du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les lois de décentralisation ont confié des compétences en la matière aux EPCI. Tours Métropole Val de Loire coordonne le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ces différents acteurs parfois s'associent, parfois s'opposent ; et le plus souvent, ils tendent à renforcer leur propre logique institutionnelle. La notion de traduction qu'évoque Camille est aussi appropriée au dialogue entre ces institutions relativement cloisonnées. La figure du « parlement de Loire » offre la possibilité de faciliter les alliances, les constellations.

## Mises en perspective

En ces termes, il est dans la filiation du plan-guide de l'île de Nantes (à l'inverse d'un schéma directeur qui pose une vision planificatrice) : un concept de référence qui éditorialise les projets émergents en les articulant avec le « déjà-là », dans une approche organique. Quand je pense à ce que nous avons initié avec ce récit, je pense à la citation de Paul Valéry : « Que serions-nous sans le secours de ce qui n'existe pas ? »

**Camille de Toledo** – Justement, pour décrire cette logique du potentiel et des fictions institutionnelles, j'aurais envie de réécrire cette citation de Valéry : « Que serions-nous sans le secours de ce qui n'existe pas "encore" ? » Nous vivons aujourd'hui dans une situation inadmissible où seules des entités humaines – des représentants d'intérêts humains – ont des droits et peuvent abuser du monde ; là où les entités de la nature n'ont aucun droit ou si peu. On dit que le vivant est une puissance, et on a bien raison de le dire. Je dirais pour ma part que c'est même, au bout du compte, notre seul souverain. Mais nulle part dans nos institutions, il y a cette traduction de l'intelligence du vivant. C'est cette traduction que nous cherchons à accomplir. Une traduction qui passe par une personnalisation juridique des éléments de la nature, comme le proposait dès 1970 le juriste Christopher Stone.



Auditions 2 du « parlement de Loire »,  
Jacques Leroy et Jean-Pierre Marguenaud.



Il y a, face au désastre écologique, à l'usure de nos manières de vivre en modernes, séparés de la nature, un mouvement irréprouvable qui nous pousse à donner plus de place aux milieux. La question du « parlement de Loire » peut dès lors se poser ainsi : les territoires vont-ils s'équiper en temps réel pour accomplir ces métamorphoses institutionnelles ou seront-ils les retardataires d'un mouvement global qui pousse vers une reconnaissance des éléments de la nature ? La France et ses territoires désirent-ils être en accord avec ce mouvement du temps présent et ses potentialités, accélérer ce processus de transformation ; ou veulent-ils être des réfractaires ?

En littérature, j'aime cette notion d'anticipation... Produire un réel à venir, un récit qui dit le monde à venir. Souvent, hélas, l'anticipation est assez noire, apocalyptique. Mais avec le récit du « parlement de Loire », il y a quelque chose qui tend vers une transformation désirable. Nous disons : « Travaillons d'ores et déjà à cette métamorphose parce qu'elle a lieu de toute façon, parce que le terrestre se manifeste quelles que soient nos décisions. » Les milieux se manifestent, et nous avons à les entendre, à entendre le langage qu'ils parlent. Car pour nous autres humains, tout est langage. Les humains ont la charge de la vie symbolique comme les abeilles ont la charge de la pollinisation. La vie symbolique comprend l'organisation de nos institutions, fondées sur des symboles. Nous avons la charge de changer ces symboles pour changer le théâtre, la scène de la vie terrestre, afin de nous mettre à l'écoute des vivants qui ripostent.

### Prochains actes

#### 17 octobre 2020 | Auditions 3 : « Conflits et négociations entre les espèces »

En présence de Valérie Cabanès, Matthieu Duperrex et Gabrielle Bouleau.  
POLAU, Saint-Pierre-des-Corps.

#### 5 décembre 2020 | Auditions 4 : « Vers des institutions animistes »

Lieu et auditions en cours.

#### 2021 | Publication du rapport des auditions du « parlement de Loire »

*Vers des institutions inter-espèces* (coédition Manuella Éditions et POLAU)

Ce rapport consignera les actes des journées d'auditions, les hypothèses retenues par la commission et la proposition de loi potentielle d'émancipation du fleuve.

Plus d'informations : [www.polau.org](http://www.polau.org)

Le projet du « parlement de Loire » est porté par le POLAU dans le cadre du programme artistes-ingénieur-es GÉNIES-GÉNIES. Il bénéficie du partenariat de la mission Val de Loire, de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire, de la fondation Le Damier, du Label Rayons Frais création et diffusion/ville de Tours et de la complicité de l'École de la nature et du paysage de Blois-INSA Centre-Val de Loire et COAL art et écologie. Il s'inscrit dans les programmations *Viva da Vinci 2019-500 ans de Renaissance(s)* et *Nouvelles Renaissance(s) 2020* de la région Centre-Val de Loire.

Consulter le site : <https://www.editions303.com/>

Consulter la page dédiée : [en cours de publication](#)



Camille de Toledo, auteur associé au POLAU dans le cadre du dispositif éponyme de Ciclic Centre-Val de Loire.  
© Fondation Jan Michalski, Tomatish Ambrusetti.

# Le projet du Parlement de Loire

## Entretien avec l'écrivain Camille de Toledo

BRUNO MARMIROLI

## PRÉAMBULE

Depuis 2012, la Mission Val de Loire assume trois orientations du Plan de gestion du Val de Loire Unesco, en lien avec l'appropriation et la diffusion des valeurs de l'inscription<sup>1</sup>. Elle anime, avec ses partenaires, des événements, conférences et débats autour de thèmes liés à la connaissance des paysages et du patrimoine, et plus globalement du territoire ligérien.

Depuis l'inscription<sup>2</sup>, de nouveaux enjeux se sont invités à la table des débats et modifient l'approche initiale. Ils étaient déjà présents, notamment à travers les luttes contre les grands projets d'aménagement de la Loire amont, mais ils prennent une ampleur nouvelle. Les bouleversements climatiques et l'érosion de la biodiversité modifient radicalement les écosystèmes comme les modes de perception du paysage ligérien<sup>3</sup>. Les aspirations collectives à un « retour à la nature » sont à accueillir avec enthousiasme comme des émanations contemporaines des engagements passés, mais également comme un renouvellement de l'intérêt pour le territoire du fleuve. Nous pensons que ces enjeux, loin de faire disparaître les sujets qui ont prévalu à la reconnaissance du Val de Loire par la communauté internationale, offrent la possibilité de les aborder sous un angle neuf, qui complète le paradigme qui définissait jusqu'alors le patrimoine commun.

L'histoire et le degré d'anthropisation des paysages ligériens impliquent d'intégrer au sein de l'écosystème « Loire » d'autres dimensions propres à garantir et favoriser le maintien de sa diversité. Loire amont, moyenne ou aval, chaque micro-entité régionale porte ses spécificités et toutes contribuent à alimenter l'équilibre du « système Loire », ramifié à l'échelle d'un bassin versant qui couvre plus d'un cinquième du territoire métropolitain. Nous pensons, en reprenant les propos de l'anthropologue Philippe Descola, que le chemin qui reste à parcourir pour garantir la sauvegarde des milieux est lié à « une meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes, et de nos échanges avec les autres entités présentes dans un environnement<sup>4</sup> ». Les équilibres qui régissent ces relations, en étant mieux connus, pourraient reposer les conditions d'émergence d'un système de valeurs prenant la forme, dans le cas du Val de Loire, d'un prolongement de la notion de développement harmonieux entre les communautés humaines et le milieu ligérien<sup>5</sup> au sein d'un écosystème fragile dans lequel les différents collectifs s'emploient à cohabiter.

L'engagement de la Mission Val de Loire au sein du projet des auditions du Parlement de Loire<sup>6</sup>, porté par le POLAU-pôle arts & urbanisme, s'inscrit dans le cadre de cette réflexion. L'écrivain et juriste Camille de Toledo orchestre et anime des sessions de travail sous forme d'auditions publiques, et plus récemment<sup>7</sup> de conversations diffusées en podcast.

1 \_ Orientation 7 : organiser un tourisme durable (pour laquelle la Mission Val de Loire est simple contributrice) ;

orientation 8 : favoriser l'appropriation des valeurs de l'inscription Unesco par les acteurs du territoire ;

orientation 9 : accompagner les décideurs par le conseil et une animation permanente.

2 \_ Le Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis novembre 2000.

3 \_ Il faut rappeler que le Val de Loire est un Bien étendu, inscrit au titre des paysages culturels (évolutifs et vivants).

4 \_ Philippe Descola, *La Composition des mondes*, Paris, Flammarion, coll. « Champs. Essais », p. 130.

5 \_ La notion de développement harmonieux constitue le socle du critère II de la liste du patrimoine mondial. Il consacre à la fois l'équité de l'échange et sa stabilité.

6 \_ Le projet du Parlement de Loire est porté par le POLAU-pôle arts & urbanismes dans le cadre du programme artistes et ingénieurs GÉNIES-GÉNIES. Il bénéficie du partenariat de la Mission Val de Loire, de Ciclic Centre-Val de Loire (dispositif Auteur associé), de la Fondation Le Damier, du Label Rayons Frais création - diffusion/Ville de Tours et de la complicité de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois-NSA Centre Val de Loire et COAL - Coalition arts et écologie. Il s'inscrit dans les programmations Viva da Vinci 2019-2020 ans de Renaissance(s) et Nouvelles Renaissance(s) 2020 de la Région Centre-Val de Loire.

7 \_ Le confinement lié à la Covid-19 a mis un terme provisoire aux auditions publiques, qui ont été remplacées par des conversations enregistrées et diffusées en podcast sur le site du POLAU et à l'adresse <https://soundcloud.com/user-720072330>.



***Vous avez une double formation de droit et d'études littéraires, vous avez traversé l'Europe et son histoire, physiquement et à travers l'écriture. Vous passez maintenant du temps sur les bords de Loire ; pouvez-vous nous raconter ce qui vous a mené sur les rives du plus grand fleuve de France (qui, singulièrement, ne traverse pas de frontière)?***

Je dois avoir une âme indienne, quelque chose qui en moi ne cesse d'observer notre modernité avec distance, dans l'espoir d'en changer le cours, d'en transformer les logiques. Lecteur de Walter Benjamin, et notamment de ses *Thèses sur le concept d'histoire*, je me souviens dès un très jeune âge des discussions avec mon père sur la notion de progrès. Naître à la fin du xx<sup>e</sup> siècle ne peut qu'être à la source d'un élan pour défaire cette belle idée du progrès à partir d'une contemplation des ruines que ce progrès et la technique causent non seulement pour les humains, mais aussi pour les non-humains, les milieux, les écosystèmes. Et c'est précisément pour se relever de la ruine, ce qui est, à mes yeux, la tâche très ardente de notre époque, que je n'ai cessé de réfléchir à comment modifier nos mythes, nos narrations, nos fictions humaines, qui tendent à détruire le monde. J'ai appelé cette soif de métamorphose *pensée potentielle*, un esprit qui se tourne non vers ce qui s'effondre, mais vers ce qui veut advenir. Vous avez raison, je me suis beaucoup penché sur la catastrophe européenne et l'expérience du xx<sup>e</sup> siècle. Parce que l'Europe et sa modernité se sont étendues sur le monde, et qu'il faut aujourd'hui réviser profondément cet héritage, le changer de fond en comble. J'ai longtemps mis de côté mes outils juridiques, pensant que la seule façon de tenir au monde sans l'éprouver davantage consistait à l'habiter en poète, en artiste. Mais devant la violence de ce qui nous arrive, j'éprouve le besoin de remettre ce savoir du droit au service d'une relation transformée à ce que nous appelons, à tort, *la nature*. Je poursuis en cela le chemin tracé par mon père qui fut parmi les premiers lecteurs, dans les années 1960 et 1970, du *Printemps silencieux* et du *Rapport Meadows* et qui était obsédé, à la fin de sa vie, par cette nécessité de changer la manière dont nous nous rapportons au monde. Quant à la Loire, vous dites qu'elle ne traverse pas de frontière, c'est évident. Mais je n'ai jamais regardé les frontières autrement qu'en tant que *fictions* posées sur les espaces, les territoires. Et ce qui est frappant, si l'on embrasse la carte de l'Europe, de l'Atlantique à la mer Noire, c'est cette ligne d'eau qui coupe le continent entre le nord et le sud. J'ai beaucoup travaillé sur et autour de l'idée de *Mitteleuropa*, dans la

continuité de l'œuvre de Claudio Magris, son *Danube*, pour saisir justement ce qui défie la frontière, ce qui occupe un espace mouvant, interstitiel, *entre*. Il me semble que dans une vue européenne, la Loire est sœur du Danube : une coupure entre nord et sud qui tranche le continent dans la longueur selon une ligne d'eau, comme si, sous la terre, sous les courbures alpines et jurassiennes, un petit trait d'union reliait les grands fleuves, la longue courbe sauvage de la Loire et le gigantesque et méandreux entrelacs mitteleuropéen du Danube.

***Vous avez publié de nombreux romans, des essais, réalisé des films... En quoi est-ce que le projet de parlement contribue, anime, s'aggrave à votre œuvre ou, tout au moins, rejoint la trajectoire artistique que vous suivez ?***

Il y a les livres, bien sûr, telle ou telle œuvre, mais il y a aussi ce qui apparaît comme un fil rouge d'un engagement plus profond, qui dépasse le champ de la littérature ou de l'art. Je me souviens que quand je travaillais à la radio, à vingt ans, j'écrivais déjà les « rêves » d'un *Parti imaginaire*. J'avais à l'époque créé un journal qui avait pour titre *Don Quichotte*, qui s'intéressait au combat des zapatistes et aux luttes indigènes. On était au milieu des années 1990 et le cynisme politique, mais aussi le nouvel eldorado de ce qui naissait alors sous le nom d'internet – la virtualité à venir, le désattachement – s'imposaient. J'ai longtemps été en porte-à-faux avec mon temps – et avec ma famille. Plus tard, j'ai commencé à travailler à ce que j'ai nommé des *écritures matérielles* pour que le livre reparte à l'assaut de l'espace, du temps, à l'image des fictions, des narrations du Quichotte qui finissent par transformer tout le paysage. On trouve une trace de cela dans *Le Livre de la faim et de la soif*, qui est une œuvre folle, une tentative de réécrire l'histoire du monde de la genèse jusqu'à l'apocalypse. Il y a toujours chez moi cette tension entre ce que je nomme *fiction* et *monde*. L'humanité, à ce titre, est un *fait fictionnel*, qui naît d'une coupure qui est d'abord linguistique avec les autres vivants terrestres. Par là, je ne dis pas que *l'humanité* n'existe pas, mais que son développement dépend de quelque chose qui n'est pas dans le monde, qui est au-dessus de lui : les codes, les symboles, les lettres, les algorithmes, les histoires, les mots, les écritures, avec lesquels nous organisons notre *tendue*. Pour le dire autrement, *l'habitation humaine* est une *habitation séparée, sémiotique*. En nous humanisant, nous entrons dans un code. Et la question politique qui naît de là est assez simple :

quel code vais-je élaborer pour mieux habiter ? Est-ce que j'adopte le code des Achuars étudiés par Philippe Descola, ou est-ce que je persiste dans une *codification moderne* qui détruit le monde ? C'est pour changer nos *encodages* que j'écris, que je crée. C'est pour expérimenter d'autres *fictions* plus entrelacées avec le monde ou étudier la violence des *fictions instituées* que je mène mes divers projets et enquêtes. Tel est l'engagement que j'ai suivi en créant ma première « institution potentielle », en 2008, pour modifier la définition de l'espace européen à partir de la traduction : une communauté politique construite autour de la traduction, une communauté politique, si vous voulez, à plusieurs langues. Puis, plus récemment, il y a eu cette jonction avec le pôle arts & urbanisme à Tours pour lancer le processus des auditions pour un Parlement de Loire. Une *fiction collective* qui vise à modifier les *institutions existantes* qui, elles, sont des *fictions naturalisées*. Pour le dire autrement, je travaille sur les croyances, et sur cette idée que si nous sommes suffisamment nombreux à croire à de nouvelles narrations, alors elles finiront par s'imposer.

**Le point de départ de ces réflexions pourrait être incarné par l'ouvrage de Christopher Stone, *Les Arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, dont la préface, écrite par Catherine Larrère, évoque l'histoire des réflexions sur la reconnaissance des droits juridiques de la « nature ». Pourriez-vous évoquer le contexte du projet porté par Stone et en quoi il est éclairant pour les réflexions liées au territoire ligérien ?**

Vous avez raison, il y a sûrement le texte fondateur de Christopher Stone, *Les Arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, mais il y a également, de façon plus contextuelle, la loi néo-zélandaise de 2017 qui donne au troisième fleuve le plus long du pays la *personnalité juridique*. J'interprète ce chemin qui va des propositions de Stone dans les années 1970 à la loi néo-zélandaise de 2017 comme un *soulèvement du terrestre*, une manière juridique d'organiser la réponse des milieux, des écosystèmes, aux abus des modernes. Puisque les modernes ont tranché entre d'un côté les *sujets* et de l'autre les *objets*, puisque seuls les *sujets* – qui ont été affranchis, émancipés – ont droit à la parole, à l'existence, au respect de leur « personne », soit nous redevons toutes et tous des *Indiens* et nous arrêtons d'être des modernes, soit nous restons des modernes, mais alors nous devons affranchir les milieux, les écosystèmes, pour

qu'ils entrent à leur tour dans nos enceintes juridiques, techniques, politiques, pour qu'ils défendent leurs droits, leurs intérêts, pour qu'ils participent, comme on dit, à *la table des négociations*. C'était le raisonnement très pragmatique de Christopher Stone, celui également qui a conduit, sur un plan épistémologique, à *l'anthropologie symétrique* de Bruno Latour. Et ce sont également les conclusions auxquelles parvient l'anthropologue Philippe Descola. Je pousse, de mon côté, cette perspective *narrativement*, en disant : il y a d'un côté la promesse d'une retrouvaille avec les éléments de la nature, qui passe par l'éthique environnementale et la pensée sensible, l'expérience sensible, le revenir du monde. Mais il y a d'un autre côté ce que nous constatons : l'extrême violence du capitalisme et des rapports de domination des humains sur les non-humains. Il importe donc de créer la scène du conflit où des entités naturelles pourront véritablement se battre juridiquement contre les intérêts humains. Les Anglais diraient *fight back*. Ce sont là mes réflexions, mes convictions. Cependant, je ne crois pas à un *art politique* qui montre une pensée déjà articulée. Je crois, de mon côté, à la pédagogie, à l'école, à l'apprentissage. Comment parvenons-nous à accompagner la bascule des subjectivités ? C'est là où mon *atterrissage* dans le territoire ligérien est une école, pour moi, de l'humilité. Je viens là et j'apprends et j'espère qu'en créant ce processus des auditions, nous offrons également à celles et ceux qui veulent suivre le processus une possibilité pour écouter et apprendre, pour imaginer *ce qui pourrait être*. Comment transformer nos institutions pour rendre visibles nos attachements, nos emmêlements avec les milieux, avec les « choses », avec les animaux, les végétaux, les minéraux ?



**À mesure que le projet avance, il semble évident que plusieurs pistes législatives (d'ailleurs évoquées par Catherine Larrère<sup>8</sup>) se dessinent. Les deux juristes qui ont évoqué la question d'accorder un droit à des entités non humaines, Jacques Leroy et Jean-Pierre Marguénau<sup>9</sup>, ont explicité différents points importants : d'autres entités non humaines ont des droits, accorder des droits ne signifie pas accorder « les mêmes droits », l'approche jurisprudentielle comme source du droit... Pourriez-vous revenir sur ces points ?**

Après deux journées d'auditions publiques, des conversations entre les membres de la Commission, des rencontres avec le fleuve, des semaines et des mois de partage de savoirs, d'expériences, je peux vous dire, en effet, là où il me semble que nous en sommes. Il y a, en fait, deux pistes très concrètes, très pragmatiques, qui se dégagent. D'un côté, nous poursuivons une hypothèse de réforme institutionnelle à partir du territoire ligérien qui verrait la naissance d'institutions inter-espèces, un élargissement de la notion du souverain. C'est ici une hypothèse, si l'on veut, de droit constitutionnel ou de droit public. Ce que cela signifie concrètement, c'est que nous reconnaissons que le temps ouvert par l'affirmation d'un souverain humain et seulement humain – des nations, des peuples, des appareils politiques élus par des *sapiens* – ne suffit plus. Il faut étendre la démocratie pour en faire une *biocratie*, sortir de l'anthropocentrisme pour aller vers un décentrement, où les éléments de la nature auront leur part de souveraineté. On cherche donc ici des formes de co-gouvernance, humaine et non humaine. On parle de bicamérisme inter-espèces. On s'interroge sur la forme d'un *mandat naturel*, sur les différentes façons de choisir les *représentants des milieux*. L'horizon qui se dessine ici cherche à poser, de façon statutaire, la participation d'un plus grand nombre d'étants à la définition de la loi commune. En somme, que ce ne soit plus seulement des *partis humains* qui se disputent la République, mais que la *chose publique* soit aussi entre les mains des non-humains, les forêts, les rivières, les lacs, les montagnes, les animaux et végétaux qui leur sont liés. D'un autre côté, l'axe que nous poursuivons relève plus du *droit des personnes* et du *droit des choses*. On quitte, si vous voulez, la scène politique pour entrer dans une vie sociale étendue aux éléments de la nature, où l'entité « Loire » pourrait

accéder à la personnalité juridique, devenir autrement dit un *sujet de droit*. Cela pose des questions magnifiques, vertigineuses. Mais surtout, il y a cet espoir d'imaginer, en Europe, que ce soit là, que ce soit ce fleuve-là le premier à lancer le *soulèvement terrestre*. Pour l'heure, la reconnaissance des *sujets de droit de la nature* – SDN – n'a lieu qu'en dehors du Vieux Continent. Et, souvent, l'argument est donné que c'est précisément parce qu'il s'agit de « cultures » où les croyances le permettent, que les éléments de la nature ont pu accéder à la dignité de sujets. Nous explorons pourtant l'hypothèse qu'il soit non seulement techniquement possible, mais aussi juridiquement utile de donner la personnalité juridique à des éléments de la nature, depuis l'intérieur du droit moderne, et sans avoir recours ni à un « peuple premier », ni à une « croyance particulière ». C'est ce qui est ressorti de la deuxième journée d'audition publique. Cet axe-là, quoi qu'il en soit, est une merveille pour un écrivain, pour le scénario d'anticipation que cela fait naître. Car qui dit « personne juridique » dit qu'il y aura un « patrimoine » associé à cette personne, mais aussi des droits et un compte en banque. Si la « Loire » peut aller en justice et porter plainte contre l'industrie nucléaire et ses réacteurs, et que le *sujet de droit* obtient des dommages et intérêts, il faudra en effet décider de l'emploi de ces sommes. Et ce ne sera plus l'État ou la collectivité, mais le sujet « Loire » qui devra en décider. Quel statut donc définir pour la *personnalité juridique Loire*, quel emploi des fonds récoltés en contrepartie de nos usages du fleuve ? Il y a une infinité de questions sur lesquelles je réserve, personnellement, mes réponses, car je ne veux pas court-circuiter le processus en cours...

**Le territoire ligérien est particulier. Non pas qu'il soit unique, d'autres territoires irrigués par de vastes bassins versants existent, mais il concentre des enjeux et donc des tensions potentielles entre différents groupes qui cohabitent pacifiquement sur ses berges. En Nouvelle-Zélande ou en Inde, des fleuves ont obtenu une personnalité juridique mais le contexte ontologique est différent. Sur les bords de Loire, les entités naturelles sont apparentées à des choses, et non des personnes. Est-il possible, selon vous, de faire évoluer cet état de fait ?**

Vous faites référence ici à la *summa divisio* entre *sujets* et *objets*, la « plus haute division » qui vient de très loin dans nos cultures modernes. Une séparation qui remonte plus loin encore que le droit romain. Et il est vrai que cette découpe est si profondément

8 – Catherine Larrère, préface de l'ouvrage de Christopher Stone, *Les Arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, Le Passager clandestin, 2017.

9 – Intervention lors de l'audition 02 du projet de Parlement de Loire, le 14 décembre 2019 à l'INSA Centre-Val de Loire, école nationale supérieure de la nature et du paysage.



Séance d'immersion dans les sons de Loire par Boris Jollivet, audionaturaliste, à l'École de la Nature et du Paysage de Blois-INSA Centre Val de Loire, 14/12/2019 (Auditions #02 du parlement de Loire). © B. Marmiroli / MVL.



ancrée dans nos systèmes de croyances modernes – ce que Descola nomme l'ontologie *naturaliste* – que nous avons beaucoup de peine à en sortir. Pour avancer dans nos hypothèses vers des institutions inter-espèces et vers une personnification juridique des éléments de la nature, il est évident qu'il serait très utile d'avoir déjà, parmi nos dirigeants, des enfants élevés à l'ère anthropocène, capables de comprendre intuitivement que nous ne sommes pas, nous humains, séparés du monde, mais que nous en sommes, à l'inverse, composés : que les vies humaines et non humaines sont entrelacées. C'est une vision toutefois qui avance très vite face aux diverses crises sanitaires et bioclimatiques qui frappent nos existences. Il faut espérer que ce tournant ontologique se poursuivra, que s'affirmera politiquement très bientôt une *génération d'Indiens*, des modernes ayant accompli leur conversion, c'est-à-dire ayant compris que les *vivants* et les *non-vivants nous parlent* et *nous composent* et que nous *composons avec eux* depuis la nuit des temps ; et ce, que ce soit dans une logique indigène ou moderne. Mais je trouve risqué, à la vue des urgences qui nous cernent, de tout miser sur cette conversion existentielle, ontologique, des esprits. Je crois qu'il est nécessaire de compléter cette approche par un très grand pragmatisme. Voici comment, à mes yeux, il s'énonce : a. Toute personne éclairée et renseignée sait aujourd'hui que nos écosystèmes souffrent, que ce soit à l'échelle d'un territoire comme celui de la Loire ou à l'échelle planétaire. Je ne répète pas ici les données scientifiques sur l'effondrement de la biomasse, le réchauffement atmosphérique, l'extinction des espèces. b. Vu cet état du monde, nous savons qu'il nous faut activement défendre les droits et les intérêts de la nature, non seulement pour préserver les divers écosystèmes et paysages auxquels nous sommes attachés, mais aussi pour transformer les *fictionnements économiques* qui nous détruisent. c. Dans ce contexte, nous devons très pratiquement nous demander si telle ou telle réforme du droit et des institutions donne plus de voix, plus de poids, plus de puissance, plus de place aux éléments de la nature. Si la réponse est oui, alors, sans tarder, et sans attendre que la *conversion animique* des modernes ait lieu, il nous faut procéder à ces réformes et utiliser ces outils. Soit dit en passant, ce sera, j'en suis sûr, une très grande fierté pour le bassin ligérien d'avoir été à l'avant-garde de cette métamorphose.

**Il semble évident que la question législative n'est peut-être pas la seule qui soit pertinente. Le chemin peut également aborder des dimensions sensibles plus subjectives. Des projets s'engagent, qui empruntent aux pratiques artistiques pour mettre en scène les conflits ou signifier les attachements. En quoi l'art, finalement, nous aide-t-il à révéler ces figures ?**

On peut voir les choses ainsi. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il y avait un système politique qui excluait des vies au titre qu'elles faisaient partie d'un *tiers état*. Le monde allait son train, les dirigeants faisaient leurs petites affaires et chacun s'accommodait de cet état des choses. Pourtant, dans de discrètes alcôves discursives, aux quatre coins de la France, dans des salons bourgeois, des « clubs », des *idées nouvelles* étaient discutées, qui venaient de quelques auteurs éloquents : Voltaire, Diderot, Rousseau... Et ces idées ont fini par devenir la matrice d'une transformation profonde du souverain, de la manière de gouverner, de définir la loi commune, que l'on appelle non sans une certaine fierté la Révolution. Aujourd'hui, je vois le monde de l'art face à une responsabilité historique, à l'image de ces alcôves, de ces clubs qui transmettaient les idées des Lumières. Soit il s'enfonce plus loin dans sa vaste entreprise de *money-washing*, de compromission avec le capitalisme, et devient cette espèce réifiée, matérielle, d'accumulation de plus-value, déconnectée de nos soucis, de nos inquiétudes, de nos tremblements. Autrement dit, il meurt. Soit, au contraire, il s'inspire de ces salons, de ces clubs, où se discutaient les idées nouvelles. Au bout du chemin, je ne sais si nous serons face à une *révolution terrestre* ou un *collapse* ou si, sans aucun *grand soir*, les conditions de l'habitabilité humaine se dégraderont au point de rendre les changements obligatoires, mais il nous faut, dans tous les cas, poser les bases de nouvelles formes d'encodage, de nouvelles narrations, pour cohabiter plus vastement. J'ai toujours usé de ce *terrain artistique, esthétique, littéraire* – de cette relative autonomie – pour lancer des expériences. Dans un livre de 2018, *Les Potentiels du temps*, nous l'avons clairement énoncé avec Aliocha Imhof et Kantuta Quiros. Partir de la fiction pour mettre en crise les *fictionnements qui nous gouvernent, qui construisent ce réel insoutenable, unsustainable* ; et depuis ces espaces potentiels de l'art, proposer des *fictionnements nouveaux* pour armer nos subjectivités, pour leur offrir des outils afin de répondre collectivement à ce qui advient. C'est, il me semble, exactement ce que nous faisons avec le dispositif des auditions du Parlement de Loire. Nous usons d'un *terrain* – celui

de l'art, celui de la fiction – pour lancer un récit collectif face à ce qui advient. Nous cherchons des outils, des perspectives, pour nous *attacher au lieu autrement*.

***Mieux comprendre et intégrer la diversité, le pluralisme, semble être un préalable que chacun peut admettre comme point de départ. En reprenant la piste tracée par Philippe Descola, il est possible de déplier des territoires spécifiques porteurs d'une réalité sociale sui generis. Descola les nomme des micro-ensembles régionaux qui possèdent des styles de relation à la nature et à autrui, des façons de faire et de se comporter singuliers. Le Val de Loire constitue un micro-ensemble et l'étude des liens (des attachements) constitue un enjeu important pour nourrir cette connaissance. Partagez-vous cette impression ?***

Je la partage entièrement et humblement aussi. Car, comme je l'écrivais, je suis ici un hôte, dans le double sens du terme. Vous m'avez accueilli sur votre territoire, dans votre attachement ; et de l'intérieur de votre *milieu*, je travaille à accueillir, à *hoster* des éléments qui, pendant les siècles de notre histoire obstinée de modernes, ont été exclus. C'est donc une double hospitalité, un double accueil : le lieu ligérien m'a accueilli comme le juif marrane et cosmopolite que je suis, qui aime cette vaste ouverture au monde, aux langues, à la multiplicité des habitants terrestres. Et j'ai bouturé à mon tour cet esprit de la traduction – comme je l'appelle, de *l'entre-des-langues* – pour accueillir, avec vous, des étants non humains, des végétaux, des animaux, des minéraux, pour voir comment mieux cohabiter avec eux. J'aime d'ailleurs beaucoup un mot qui vient du yiddish, sur lequel j'écrirai un jour, et qui est la parfaite antidote à l'idée d'*enracinement* qui est hélas partout relancée en Europe sous diverses formes anachroniques de *passion identitaire* ou *nationale*. Ce mot, c'est la *doishkeit*. On y entend le *da* allemand – *da*, là, le lieu, *là où je suis* –, qui est comme substantivé. La *doishkeit*, c'est littéralement *le fait-d'être-là*. Vous voyez, c'est l'inverse du *Dasein* d'Heidegger, qui vise la plongée de l'être dans la profondeur du lieu, dans les puretés du lignage. C'est ça, aujourd'hui, ce qui distingue *le retour à la nation* des vieilles réactions politiques, de notre *retour au terrestre*, aux *attachements*. Nous ne travaillons pas à partir du *Dasein*, de la profondeur d'un quelconque enracinement national ou identitaire. Nous travaillons à partir de la *doishkeit*, le *fait-d'être-là*, parce que la modernité, le brassage, l'accident, l'exil,

la déportation, la migration, la bouture, la greffe, l'ensemencement, la pollinisation nous ont *déposés là*, en un *lieu*, un certain *temps* ; et cela vaut, cette *doishkeit*, que nous soyons un humain, une plante, un arbre, une espèce de poisson, etc. C'est parce que nous sommes là – que nous *passons* là dans mon cas ou celui des poissons migrateurs –, parce que l'histoire de la catastrophe ou du voyage ou de la migration ou du hasard nous a déposés là, que nous devons nous interroger sur nos *attachements*. Et c'est aussi en ce sens que je vous dirais qu'après ces quelques mois à travailler à ces auditions, je suis gagné par les liens ligériens. Je les partage, je ressens cette part du fleuve qui est partout, là, autour de nous, en nous, dans ce territoire.

***Le projet du Parlement de Loire suscite un engouement certain. Il essuie également des critiques qui, en puisant peut-être dans la tradition humaniste, réfutent l'idée d'un droit non humain. En tant qu'institution, nous ne pouvons pas négliger l'histoire du Val de Loire, reconnu pour un ensemble de constructions tangibles et intellectuelles contemporaines de la diffusion des idées humanistes à la Renaissance (y compris du droit). Comme nous ne pouvons pas écarter l'influence des rives de la Loire dans l'implantation des grandes abbayes qui ont contribué à diffuser le christianisme en Europe. Je ne sais pas si le rapprochement est judicieux mais j'ose le faire : s'il est un terrain difficile pour mener une réflexion sur la nature de la relation entre humains et non-humains de façon ouverte et sereine, je crois que le Val de Loire l'incarne assez bien. Vous connaissez le territoire européen, l'histoire des idées et des religions du Livre : faites-vous ce rapprochement ?***

La France est un pays qui a été profondément marqué par l'héritage cartésien. Or le cartésianisme – se rendre maître et possesseur de la nature – est un projet qui sépare le *sujet* des *objets*. Je le signale en passant mais le projet du Parlement de Loire est lui-même né d'une célébration de Léonard de Vinci, à l'occasion de l'anniversaire de sa mort à Amboise, en Touraine. Or quelle histoire Léonard de Vinci et ses contemporains de la Renaissance ont-ils écrite ? Ils ont déployé *l'invention florentine* de la perspective, c'est-à-dire cette invention qui a contribué à trancher entre le *sujet* – doué de l'outil mathématique – et le reste des *choses*. La figure humaine se détachant de son entour, cette séparation-là vient de cette époque charnière, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Nous sommes les héritiers de cette séparation. Peu après que s'est affirmée la





Un adage qui accompagne le fleuve depuis plusieurs années. Apolline Fluck, POLAU, 14/12/2019 | Auditions #02 du *parlement de Loire* à l'École de la Nature et du Paysage de Blois-INSA Centre Val de Loire. © B. Marmiroli / MVL.





Avant la balade, discussion entre Camille de Toledo, Bruno Latour et Frédérique Art-Touati.  
19/10/2019 | Auditions #01 du parlement de Loire. © B. Marmiroil / MVL.

perspective, Montaigne se lance, lui, à la suite de son ami Érasme, dans l'écriture des *Essais*. Admirateur d'Érasme, Rabelais s'élançait depuis la Touraine, depuis la Devinière. L'héritage de l'*humanisme* est profond, très, très profond, et il a aujourd'hui mille branches. Mais il porte la marque de cette affirmation du *sujet pensant*, la trace de ce grand rêve de *mesure*, de *juste proportion*, jusque dans les paysages, jusque dans l'art des jardins. La silhouette générale des paysages ligériens est profondément attachée à cette histoire de la perspective, à ce *génie perspectif renaissant* qui a découpé le monde entre *le sujet* et *la chose observée*. C'est une glorieuse histoire, qui passe par François I<sup>er</sup>, par l'Italie, qui est structurellement présente dans tout rêve de *recomposition du monde*, alors que nous sommes cernés par des dérèglements, des catastrophes. Qui ne serait pas nostalgique de ces heures de la Renaissance en nos temps troublés ? Et pourtant, nous devons avoir le courage de relire ces temps glorieux en observant également ce qui s'affirma, du côté obscur de la perspective. Le *sujet* en se détachant du paysage a également relégué de ce côté-là des choses, non seulement les arbres, les rivières, les montagnes, mais également des êtres humains. Des vies furent traitées comme des choses. Et le destin des choses est d'être échangées, achetées, et finalement détruites. Nous vivons, en fait, le terme de cette longue avancée de la perspective, au bout d'une très longue histoire où le *sujet* en s'affranchissant, en affirmant sa perspective sur la

totalité des autres vivants et non-vivants, a produit un désattachement grave et violent. Il faut, à mes yeux, être pleinement, totalement, un *héritier de l'humanisme*, et reconnaître tous les angles morts de la perspective. C'est en ce sens qu'il faut comprendre des initiatives telles que le Parlement de Loire ou la personnalisation juridique des éléments de la nature. Au fil de la modernité, nous avons heureusement ajouté des *points de vue*, des *perspectives*, des *sujets*. Ce qui nous attend désormais complète le programme de l'*humanisme* en un sens. Il s'agit d'offrir une perspective aux vivants et aux non-vivants, qu'ils puissent également affirmer leurs droits, leurs intérêts, leurs *points de vue*. Mais ce nouveau cycle de l'*humanisme*, que Descola incarne lorsqu'il parle d'une anthropologie de la nature – un décentrement pour aussi voir du côté des choses –, restera sur un plan savant si nous ne poussons pas des réformes pour le rendre pratique, perceptible. Je crois que nous serions nombreux, aujourd'hui, à désirer voir les *intérêts de la nature* représentés, défendus, de façon statutaire, dans nos institutions, et non simplement par conviction écologique. C'est cela la clef, le passage d'une logique de l'opinion – le combat écologique – à une logique statutaire – la place faite, en permanence, dans nos institutions, au *parti pris des milieux*.

**Pour conclure, je citerai une dernière fois Descola pour vous faire réagir : « Ce qui importe alors vraiment, c'est plutôt de maintenir les conditions générales de vie à l'intérieur desquelles les rapports entre les différentes tribus ou espèces peuvent se perpétuer<sup>10</sup>. » Qu'est-ce qui importe vraiment selon vous ?**

Je crois à la mécanique du droit, à la capacité du droit à construire notre relation humaine au monde. Lorsque les juristes, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se sont demandé si un groupement d'intérêts réunis dans une société par actions pouvait être considéré comme un *sujet juridique autonome*, une *personne juridique*, ils s'apprêtaient à inventer le capitalisme actionnarial. Ils lancèrent ainsi une autonomisation de l'argent – une *fiction humaine* – par rapport à la Terre, une course en avant pour un droit des entreprises, des corporations, qui dès lors, purent prendre l'ascendant sur les droits des personnes physiques, sur les humains. Imaginons un instant un monde où les sociétés privées n'auraient pas acquis le statut de personne juridique. Il n'y aurait aucune de ces immenses entreprises sans territoire qui traitent le monde matériel comme une variable d'ajustement dans leur bilan comptable. Ce qui se dessine désormais avec la personnalisation juridique des éléments de la nature, c'est un renversement de ces logiques en faveur des non-humains. Voilà pour moi ce qui est important. Changer les codes, les fictions qui nous gouvernent, pour déséquilibrer autrement, pour faire pencher la balance du côté des vies dont nous dépendons, du côté des milieux auxquels nous sommes attachés. C'est ce qui est si magnifique et vertigineux dans l'idée d'un accès général des éléments de la nature à la personnalité juridique. Soudain, comme ils auront un *statut de sujet*, nous, les humains, devons payer pour nos usages du monde, si bien que cet argent, cette plus-value, qui a été arrachée à la Terre pour le profit de quelques-uns pendant des siècles, pourra emprunter le chemin inverse, pour aller vers les forêts, les lacs, les rivières, les montagnes, les fleuves. C'est toute la magnifique ruse juridique. On change une petite pièce, et l'ensemble de l'édifice se métamorphose. Car si la plus-value va vers le terrestre, vers nos écosystèmes plutôt que vers une confiscation plus poussée, alors, c'est que le combat est en train d'être gagné. Il faut imaginer « la Loire » comme sujet de droit et ses représentants, ses mandataires, disposant de ressources pour enfin imposer ses vues – celles du fleuve –, pour contraindre les appétits humains, pour les stopper ; et ce, pour mieux défendre nos attachements.

10. Ph. Descola, *op. cit.* note 4, p. 350.

---

**Camille de Toledo** est écrivain, théoricien, artiste. Docteur en littérature comparée, il enseigne à l'Atelier des écritures contemporaines de FENSAV (La Cambre) à Bruxelles. Issu d'une famille juive de Turquie, il a étudié l'histoire, le droit et la littérature. En 2004, il a obtenu la bourse de la Villa Médicis. En 2008, il a fondé sa première « institution potentielle », la Société européenne des auteurs, pour promouvoir « la traduction comme langue » avec des personnalités telles que Claudio Magris et Bruno Latour. En 2012, il s'installe à Berlin avec ses trois enfants après la mort de son frère, de sa mère et de son père. Il est l'auteur d'œuvres marquantes, notamment *Le Hêtre* et *Le Bouleau*, essai sur la tristesse européenne (2009), *Vies potentielles* (2010), *L'inquiétude d'être au monde* (2012) et plus récemment *Le Livre de la faim et de la soif* (2017). Défenseur d'une position de l'écrivain et de l'artiste comme chercheurs, il a soutenu une thèse sur le vertige en littérature, de Cervantès à Sebald, au début de l'été 2019. Il a revendiqué au cours des dix dernières années « une extension du domaine de l'écriture » pour déployer des narrations depuis l'espace de l'art, afin de transformer nos manières d'habiter. Son travail récent pour un « parlement inter-espèces » au sein de la commission des auditions pour le Parlement de Loire l'a conduit à proposer un processus constituant pour donner voix aux éléments de la nature. Il travaille actuellement à une hypothèse « pour un animisme légal ».

(pages suivantes) >>>

Le long de la Loire, entre Luynes et Saint-Étienne-de-Chigny, une barque est devenue un plongeur improvisé. © B. Marmiroli / MVL





(en haut) Boris Jollivet, audionaturaliste. 14/12/2019 | Auditions #02 du parlement de Loire. © B. Mamirol / MVL.

(en bas) Navigation sur la Loire en présence de Bruno Latour et Frédérique Aït-Toussi. 19/10/2019 | Auditions #01 du parlement de Loire. © S. Cordobes.



Assemblée générale des Nations Unies | 75<sup>e</sup> session  
Supplément au Rapport *Harmonie avec la Nature* (A/75/266 | 28/07/2020 • Secrétaire général

Consulter le site : <https://www.undp.org/content/undp/fr/home.html>

Consulter la page dédiée : [https://www.undp.org/content/undp/fr/home/news-centre/news/2020/2020\\_HDR\\_focus\\_on\\_people\\_aspirations\\_in\\_balance\\_with\\_planet.html](https://www.undp.org/content/undp/fr/home/news-centre/news/2020/2020_HDR_focus_on_people_aspirations_in_balance_with_planet.html)

## Supplément au Rapport *Harmonie avec la Nature*

Le Rapport des Nations Unies sur le développement humain 2020 a porté sur l'amélioration du bien-être des populations en harmonie avec la planète. La démarche du *parlement de Loire* est mentionnée dans le supplément recensant les avancées des droits de la nature, point 45.

held online to strengthen this process. The date for the plebiscite is scheduled for October 2020, subject to the constraints of the current pandemic.

43. In Denmark, the Danish political party Alternativet, during its campaign for the 2019 general election, adopted a political programme that would include the rights of Nature in the country's Constitution.

44. In El Salvador, on February 2020, the Municipal Council of Ahuachapán began its consideration of a proposal to make El Espino Lagoon a subject of rights.

45. In France, on 19 October 2019, a number of regional partners of the Loire Region initiated debates to create the first parliament for the Loire River, in which the fauna and flora and the various organic and inorganic elements of the river will be represented. This initiative drew inspiration from the legal personhood granted to the Whanganui River in New Zealand and the Atrato River in Colombia.

46. On 29 March 2019, in Toulon, France, after a trio of Colloquiums on the legal personality of animals, law school students released the *Toulon Declaration* in response to the *Cambridge Declaration* of 7 July 2012 reaffirming the legal status of non-human animals and the need for recognition of their rights at international level.

47. A group of French lawyers supporting the French committee of the International Union for the Conservation of Nature (IUCN) drafted a Rights of Nature motion to be considered by the IUCN General Congress Assembly, which has now been rescheduled from 7 to 15 January 2021.

48. In Germany, from 16 to 19 June 2019, the conference Kairos for Creation: Confessing Hope for the Earth – The Wuppertal Call, was held in Wuppertal, hosted by the Protestant Association of Churches and Mission, the Evangelical Church in Germany, the United Evangelical Mission, Bread for the World and the World Council of Churches (ahead of the forthcoming eleventh Assembly of the World Council of Churches). Adopted recommendations and goals included the promotion of “United Nations processes to create a legal framework for a binding Universal Charter of the Rights of Mother Earth (Cochabamba 2010), an Earth International Jurisprudence System, to explore the possibilities of a United Nations council for the rights of Nature, as well as the recognition of ecocide as a criminal offence in the International Court of Justice”. The eleventh assembly of the WCC will take place in the later part of 2020 and will address the recommendations and goals as submitted by the Wuppertal Call.

49. In Italy, in 2019, World Wildlife Fund (WWF) Italy proposed a petition to change the name of the Italian Ministry for the Environment, Land and Sea into the *Italian Ministry for Ecological Transition and Sustainability* to better emphasize the crucial role of eco-sustainability.

50. On 1 July 2019, the Municipality Council of Acri, in the Calabria Region of Italy, approved a motion to support of the citizens of Toledo, Ohio (U.S.), who are engaged in a legal battle for the recognition of Lake Erie's Rights against the State of Ohio in the United States Federal Court. The purpose was to recognize the necessity of supporting an “environmental revolution”.

A/75/266

Nations Unies  
**Assemblée générale**

Date: générale  
28 juillet 2020  
Français  
Original: anglais

---

Soixante-quinzième session  
Point 18 (g) de l'ordre du jour provisoire\*  
Développement durable

**Harmonie avec la Nature**  
Rapport du Secrétaire général

---

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 74/224, dans laquelle l'Assemblée générale a pris son président d'organiser, à sa soixante-quinzième session, un dialogue interactif sur l'harmonie avec la Nature à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre soustricte, le 22 avril 2020, et prie le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-quinzième session, un rapport sur l'application de cette même résolution.

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le dialogue interactif a été annulé. Le présent rapport s'inscrit ainsi dans le contexte d'une crise sanitaire mondiale. Rédigé dix ans après la tenue du premier dialogue interactif de l'Assemblée générale sur l'harmonie avec la Nature, qui s'est tenu en 2010, et commémorant une décennie d'activités programmatiques depuis l'adoption de la première résolution sur l'harmonie avec la Nature en 2009, qui constitue un aperçu de certaines des avancées les plus récentes et les plus prometteuses concernant la question de la jurisprudence de la Terre, l'accent est mis sur l'économie décollante et le droit sur la Terre, qui trouvent leurs racines dans des enseignements non anthropocentriques. Dans ce rapport, le Secrétaire général met en lumière les résultats obtenus au second semestre de 2019 et au premier semestre de 2020, qui témoignent du changement de paradigme opéré dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir la volonté de passer d'une société centrée sur l'être humain à une société centrée sur la Terre.

\* A/75/150

20-10211 (F) 27020 31020

Materiel de recyclage

United Nations  
**General Assembly**

Date: Supplement is available online and in English  
Supplement to the Report on Harmony with Nature (A/75/266)

---

Sixty-fifth session  
Item 18 (g) of the provisional agenda\*  
Sustainable Development

**Harmony with Nature**  
Supplement

---

Summary

This special Supplement complements the Report on Harmony with Nature (A/75/266). The Supplement includes over 170 inspiring images of nature and development on Earth landscapes, advances in law and policy, and initiatives in both formal and informal education, learning and public outreach activities worldwide, during the second half of 2019 and the first half of 2020. Advances which are contributing to the non-anthropocentric or Earth-centred approach for the protection of planet and people.

It is important to note, however, that due to the COVID-19 pandemic many events and activities were moved online, postponed or cancelled, while other events were rescheduled to the later part of 2020.

Of particular note are the rise in legal challenges and gains for the rights of Nature, and the growing numbers of schools, universities and academic institutions developing and delivering programmes and projects that focus on an Earth-centred paradigm. Many of these advances are led by expert members of the UN Harmony with Nature Knowledge Network. We also like to express our thanks for their contributions to the UN Harmony with Nature Programme.

\* A/75/150

8/29

54

Consulter le site : <https://www.lagazettedescommunes.com/>

Consulter la page dédiée : <https://www.lagazettedescommunes.com/705020/les-fleuves-auront-ils-leur-propre-personnalite-juridique/>

## LES FLEUVES AURONT-ILS LEUR PROPRE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ?

Afin de mieux protéger les fleuves, des collectivités réfléchissent à la possibilité de leur attribuer une personnalité juridique.

« La Seine n'est pas simplement un élément de décor ! » clame Célia Blauel, adjointe (EELV) à la maire de Paris, chargée de la Seine. Pour elle, c'est une certitude : afin de protéger réellement les entités naturelles, il faut passer par une évolution législative et leur attribuer une personnalité juridique. Dans un vœu de l'exécutif formulé au conseil de Paris début octobre, la ville s'est, en effet, engagée à lancer des travaux sur la reconnaissance de la personnalité juridique. Il a été pris après la détection, fin août, d'une pollution industrielle du fleuve à Paris par une installation du cimentier Lafarge. Emmanuelle Pierre-Marie, la maire (EELV) du 12<sup>e</sup> Arrondissement, fait partie des élus qui soutiennent le projet pour assurer la protection du fleuve face à ce type de pollutions : « Ce genre d'entreprise n'a pas lieu d'être en bordure de la Seine. »

Plus avancé, un projet de création d'un *parlement de Loire* pour la reconnaissance de la personnalité juridique de ce fleuve est sur les rails depuis la fin de l'année dernière. Paris souhaite s'en inspirer, tant sur la qualification de la personnalité juridique que sur la notion de parlement.

### Etat d'urgence écologique

Les auditions préfigurant ce *parlement*, dont la dernière aura lieu les 4 et 5 décembre 2020, ont pour objectif de répondre à un florilège de nouvelles questions : comment parler pour un élément non-humain ? Quel type de mandat pour les membres de ce parlement ? Le bilan des travaux sera présenté aux députés et sénateurs en juin 2021. Célia Blauel plaide, elle, pour une évolution du droit de l'environnement : « Nous sommes dans un état d'urgence écologique. Ce ne sera pas l'alpha et l'oméga, mais ce sera un outil nécessaire. » En effet, si l'objectif est d'assurer une meilleure protection des fleuves, il faut d'abord accorder plus de moyens humains et matériels aux services qui agissent déjà pour leur préservation.

### Interrogation européenne

C'est l'avis d'Antoine Gatet, administrateur et juriste chez France Nature environnement : « Sur le volet philosophique, interroger le rapport de l'homme à la nature est toujours intéressant. Mais pour ceux qui agissent tous les jours pour mettre en oeuvre le droit de l'environnement, le sujet n'est pas là. Il faut appliquer les instruments actuels : ils ne sont pas mauvais, mais on a besoin de moyens. Et ils permettent aussi d'être dans la prévention. »

D'autres, au contraire, comme Valérie Cabanes, juriste et écologiste spécialiste des communes, appellent à légiférer sur tous les grands cours d'eau : « Le droit d'entreprendre prime trop souvent sur l'écologie. » En tout cas, accorder des personnalités juridiques aux fleuves interroge aussi au niveau européen. Marie Toussaint, députée européenne (EELV), a lancé, le 13 octobre, une série de conférences. Le 16 février le sujet de l'une d'elles est formulé ainsi : « Donner une voix à la nature : comment représenter la nature dans le débat démocratique ? » Car le débat qui s'ouvre est aussi un sujet de démocratie.

### Un projet de loi pour une justice spécialisée

Un projet de loi présenté fin janvier par Nicole Belloubet et Elisabeth Borne, alors ministres, envisageait une réforme du système judiciaire sur l'aspect environnemental, afin de renforcer la protection des éléments naturels. La mesure phare : la création de juridictions spécialisées, au niveau des cours d'appel, pour les atteintes graves ou la mise en péril de l'environnement, telles que les pollutions industrielles. Il propose aussi de renforcer la responsabilisation des entreprises, par la signature d'une convention judiciaire écologique. Ce projet de loi, dont l'élaboration a souffert du contexte de la crise sanitaire, sans parler du changement de gouvernement, refait surface : un colloque a été organisé début octobre, à Paris, pour enrichir les futurs débats législatifs.



Consulter le site : <https://www.socialter.fr/>

Consulter la page dédiée : <https://www.socialter.fr/kiosque>

PARLEMENT DE LOIRE

# CE QUE VEULENT LES FLEUVES

Et si, face aux menaces qui pèsent sur l'écosystème de la Loire, le plus long fleuve de France avait la possibilité de s'exprimer en son nom propre ? Depuis fin 2019, un groupe d'universitaires et d'artistes tente d'imaginer à quoi pourrait ressembler un « parlement de Loire », où les différentes entités qui le composent et l'habitent seraient représentées.

TEXTE : MATTHIEU JUBLIN

**D**ifficile, dans ce paysage de béton et d'acier, d'imaginer que la Loire s'écoule paisiblement à quelques centaines de mètres. Au beau milieu de la zone industrielle de Saint-Pierre-des-Corps, en banlieue de Tours, elle fait l'objet d'une expérience intellectuelle inédite. Souvent décrite comme le « dernier fleuve sauvage d'Europe », car elle ne rencontre que très peu de digues ou de barrages le long de ses 1000 kilomètres, la Loire pourrait aussi, à l'issue de cette expérimentation, être le premier cours d'eau sur le Vieux Continent à pouvoir s'exprimer en son nom propre. L'expérience a démarré fin 2019, sous l'impulsion du POLAU (Pôle arts & urbanisme), une structure mêlant création artistique et réflexion sur l'urbanisme, basée dans l'un de ces nombreux hangars

de Saint-Pierre-des-Corps. C'est sous cette halle qu'a eu lieu, le 17 octobre 2020, la troisième des quatre séries d'auditions visant à imaginer cette institution nouvelle qu'est le « parlement de Loire ». Les deux précédentes se sont déroulées à Tours et Blois, traversées également par le fleuve, et la quatrième a été programmée début décembre en ligne, en raison du confinement. Au cours de ces auditions, des philosophes, des sociologues, des écrivains, des metteurs en scène, des juristes et des biologistes sont interrogés par la « commission pour un parlement de Loire » et doivent guider celle-ci à travers un dédale de questionnements philosophiques et juridiques : à quoi peut ressembler une institution politique qui intègre les non-humains ? Comment représenter les intérêts des innombrables entités qui composent l'écosystème de la Loire (espèces animales

et végétales, bancs de sable ou masses d'eau ? Comment arbitrer les conflits entre ces différentes entités, ainsi qu'entre ces entités et les humains ?

#### ÉTENDRE LA DÉFINITION DU SOUVERAIN

Loin d'apporter des réponses définitives à ces questions, les auditions du parlement de Loire sont conçues comme un « processus constituant », semblable à celui qui pourrait avoir lieu dans un parlement classique – à la seule différence que sa finalité nécessite une grande part d'imagination. Au fil des discussions, deux axes de réflexion majeurs se sont dégagés, explique l'écrivain et juriste Camille de Toledo, principal animateur de cette commission composée de sept autres membres : « La première concrétisation de ce travail serait d'accorder une personnalité juridique à la Loire, afin que le fleuve et ses composants puissent être représentés en justice et défendre leurs intérêts propres. La deuxième est plus politique : il s'agit d'imaginer une réforme des institutions existantes permettant une délibération interspécies, et donc l'extension de la souveraineté. » En écho à l'article publié en 1972 par le juriste américain Christopher Stone, « Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ? » (1), la juriste spécialiste du droit de l'environnement Valérie Cabanes se demande si, par ailleurs, les fleuves ne pourraient pas voter : « Si l'on se projette dans une éco-démocratie qui prend en considération les non-humains, il est cohérent de les représenter. Donner une personnalité juridique à un écosystème offre, en dernier ressort, la possibilité de former un recours judiciaire contre ce qui le menace. Ensuite, à un niveau culturel, la création d'un parlement interspécies permet une reconnaissance de l'interdépendance entre l'humain et cet écosystème », note l'auteur de *Un nouveau droit pour la Terre* (Le Seuil, 2016), peu avant d'être auditionnée ce 17 octobre. « Cette reconnaissance de l'interdépendance nous sort de la logique du temps court, favorable aux intérêts économiques, et replace le maintien de la vie

comme l'objectif final de nos sociétés », juge-t-elle.

Mais ces innovations juridiques sont-elles suffisantes ? Pour la juriste, qui milite depuis une dizaine d'années pour la reconnaissance du crime d'écocide au niveau mondial, il est aussi nécessaire de changer le cadre global dans lequel le parlement de Loire viendrait s'inscrire. Notamment en constitutionnalisant les droits de la nature et le principe de non-régression environnementale. Pour qu'un parlement de Loire soit efficace, dit-elle, il faudrait que le droit commercial soit subordonné au droit à l'eau, à l'air, à l'alimentation ou à l'habitat.

#### « QUI EST PRÊT À MOURIR POUR "LOIRE" ? »

Accorder la personnalité juridique à un fleuve n'est, en tout cas, pas une nouveauté. En 2017, le Parlement néo-zélandais a reconnu la personnalité du fleuve Whanganui, et la Cour constitutionnelle colombienne a fait de même en 2016 avec la rivière Atrato, tout comme la Cour constitutionnelle équatorienne avec le fleuve Vilcabamba en 2011. Le philosophe Bruno Latour, auditionné en octobre 2019 par la commission, observe cependant que ces deux premiers cours d'eau ont en commun d'être reconnus de très longue date comme des entités autonomes par des peuples autochtones, dont l'existence dépend directement de ces écosystèmes. Ce qui n'est pas le cas de la Loire, semble-t-il. « Qui sont les peuples autochtones de "Loire" ? Qui est prêt à mourir pour "Loire" ? », s'interroge le philosophe, qui esquisait dès les années 1990 un « parlement des choses » (2) où les non-humains seraient représentés. La question est d'autant plus complexe que la commission du parlement de Loire ne s'intéresse pas au seul fleuve, mais à tout son bassin versant, qui recouvre un cinquième du territoire métropolitain... Auditionnée deux mois plus tard, la philosophe Catherine Larrère relève le même problème et estime que les humains doivent préalablement « retrouver quels sont leurs attache-

ments au fleuve », c'est-à-dire en quoi celui-ci leur est essentiel, afin de pouvoir le représenter.

Camille de Toledo admet la difficulté de réaliser dans un même mouvement ces deux gestes en apparence contradictoires : reconnaître d'un côté l'interdépendance de tous les composants d'un écosystème – humains compris – et organiser de l'autre une discussion nécessairement conflictuelle entre ces entités, aux intérêts parfois divergents. Il suggère une piste parmi

d'autres : créer une assemblée dans laquelle 60 % des membres représenteraient les non-humains, et 40 % les humains, forçant ces derniers à conclure des « alliances » pour faire aboutir tout projet qui aurait un impact sur un écosystème. Reste encore à savoir qui parlerait pour les non-humains... Face à cette vaste interrogation, Camille de Toledo évoque la possibilité d'un tirage au sort parmi la population. Mais comment s'assurer que les intérêts des écosystèmes ne seraient pas trahis par ces représentants humains ? Faut-il même chercher à les représenter, et avec quel mandat ? Bruno Latour et Frédérique Aït-Touati, une historienne et metteuse en scène qui travaille aussi sur la représentation des non-humains, répondent que la Loire s'exprime en réalité déjà, car elle a, disent-ils, une « puissance d'agir ».

Ou, plus prosaïquement, un « comportement », par exemple quand elle s'assèche ou quand elle entre en crue. Le philosophe en vient à affirmer que « c'est le souci que l'homme porte aux êtres non humains qui les fait exister », et qu'il « ne s'agit pas de

représenter les non-humains, même si cela semble utile comme fiction, mais de nous présenter à eux, vêtus d'un sac et couverts de cendres ». Un appel à l'humilité humaine face aux interdépendances de son milieu.

### REMPLENER DES INSTITUTIONS OBSOLÈTES

La plupart des intervenants s'accordent au moins sur un point : les institutions actuelles sont plutôt défailtantes et échouent à représenter les intérêts non humains. Auditionné en octobre 2020, l'ex-élu régional écologiste Gilles Deguet évoque ses luttes passées contre les constructions de barrages sur la Loire, et estime que les agences de l'eau, ces institutions publiques chargées de la gestion des fleuves et de leur bassin versant, sont en réalité « un parlement des utilisateurs de l'eau, dans lequel les intérêts économiques sont surreprésentés ». Même constat chez Philippe Boisneau, qui siège à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et assiste aux auditions d'octobre 2020, dans le public. « J'essaie de représenter les intérêts des non-humains au sein de cette instance, mais on me rit au nez », déplore ce biologiste devenu pêcheur professionnel sur la Loire, qui alerte sur les multiples menaces pesant sur l'écosystème du fleuve : rejets de nitrates et de pesticides, réchauffement climatique, importation d'espèces invasives par l'homme...

« Notre travail part de l'idée que nos institutions sont souvent anachroniques et ne correspondent pas à l'état actuel des savoirs, explique Camille de Toledo. On sait aujourd'hui que les écosystèmes et leurs occupants ont une forme d'intention, ils "travaillent" en quelque sorte. Pourtant, nos institutions et notre économie politique ne tiennent pas compte de ces interdépendances. » Pour y remédier, l'écrivain-juriste travaille depuis plusieurs années sur les « institutions potentielles », dont le parlement de Loire est la dernière incarnation. À la base de ces institutions potentielles, poursuit-il, il y a « un travail de fiction qui révèle la désuétude de notre mode d'organisation ». Le but étant de remplacer une fiction juridique obsolète par une nouvelle, plus adaptée. « Tout notre ordre juridique est basé sur des fictions auxquelles on a choisi de croire. Le droit au logement, par exemple, est une fiction qu'on a transformée en norme juridique opposable. La personnalité juridique des entre-



"Tout notre ordre juridique est basé sur des fictions auxquelles on a choisi de croire (...) Il faut donc se demander comment une fiction juridique devient opérante." (Camille de Toledo)

*prises est aussi une fiction juridique créée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par des juristes qui cherchaient à donner une reconnaissance à des groupements d'actionnaires, et qui un siècle plus tard, a permis l'émergence d'entreprises multinationales devenues des super-sujets de droit, plus puissants que tout collectif humain. Il faut donc se demander comment une fiction juridique devient opérante.* » Bref, si le capitalisme actionnarial est né d'une fiction juridique, pourquoi ne pas imaginer la fiction d'une biodémocratie ?

#### **NOUS SOMMES LA LOIRE QUI SE DÉFEND !**

Pour l'animateur du parlement de Loire, le défi est d'inventer à temps cette fiction afin que les acteurs politiques puissent s'en emparer dès que l'histoire leur en donnera l'occasion. À l'image des « idées nouvelles » nées dans les salons bourgeois du siècle des Lumières et reprises par les révolutionnaires de 1789. À ceci près qu'au lieu d'inventer la souveraineté populaire, il s'agit d'inventer la souveraineté du vivant, et l'adaptation des territoires à la réalité physique de l'Anthropocène. Les conclusions du parlement de Loire doivent être publiées dans un rapport en juin 2021, puis transmises à l'Assemblée nationale, au Sénat, au gouvernement et aux régions concernées. À plus long terme, le POLAU imagine installer un hypothétique parlement de Loire sur l'une des rives tourangelles du fleuve, sous un échangeur autoroutier inutilisé. En attendant que cette assemblée voie le jour – et qu'elle soit regardée avec sérieux par le monde politique –, peut-être qu'un « peuple de Loire » aura commencé à émerger d'ici là. À une centaine de kilomètres en amont du fleuve, à côté d'Orléans, les opposants à un projet de construction d'un pont enjambant la Loire clament déjà : « Nous sommes la Loire qui se défend ! » ❶

## **Bientôt la personnalité juridique pour la Seine et le Rhône ?**

Il n'y a pas que la Loire qui pourrait se voir attribuer une personnalité juridique prochainement. Des experts et des militants appellent à faire de même pour la Seine et le Rhône. L'association suisse Id-eau a ainsi lancé à l'été 2020 « l'Appel du Rhône », afin de recueillir des signatures pour une pétition visant à doter le fleuve d'une personnalité juridique, de sa source suisse à son delta français. Ses représentants pourraient alors « défendre ses droits à exister, à se régénérer et à se prémunir contre les activités destructrices », face au risque de disparition du glacier du Rhône – sa source – d'ici à 2100, aux rejets de produits toxiques ou de plastiques, aux prélèvements d'eau. Côté français, la mairie de Paris a indiqué « étudier la possibilité de donner une personnalité juridique à la Seine », après plusieurs rejets de résidus polluants par des cimenteries parisiennes. Un projet appuyé par des responsables écologistes et la juriste Valérie Cabanes. **M. J.**

(1) « Should Trees Have Standing? Toward Legal Rights for Natural Objects », Christopher Stone, Southern California Law Review, vol. 45, p. 450-501, 1972. Paru en français en 2017 aux éditions Le passager clandestin.

(2) « Esquisse du Parlement des choses », Écologie & Politique, n° 10, 1994, p. 97-107 [républié dans la même revue en 2018].



Consulter le site : <http://www.observatoire-culture.net/#home>

Consulter la page dédiée : <http://www.observatoire-culture.net/rep-revue.html>





## CONTACT PRESSE

Apolline Fluck  
Responsable *Ressources et transmission* | Communication  
[apolline.fluck@polau.org](mailto:apolline.fluck@polau.org) | 06 67 97 86 24

## CONTACT COORDINATION

Annabelle Royer  
Responsable *Incubations et expérimentations*  
[annabelle.royer@polau.org](mailto:annabelle.royer@polau.org) | 06 67 97 86 24

## POLAU-PÔLE ARTS & URBANISME

20 rue des Grands Mortiers  
37 700 Saint-Pierre-des-Corps  
Site [www.polau.org](http://www.polau.org) | Plateforme ressource [www.artepian.org](http://www.artepian.org)



## SUIVEZ LE PROJET

La page facebook [@LeParlementdeLoire](https://www.facebook.com/LeParlementdeLoire) témoigne du processus de création du projet parlement de loire.

## EN SAVOIR PLUS

<https://urlz.fr/bf1E>

Le projet du *parlement de Loire* est porté par le POLAU-pôle arts & urbanisme dans le cadre du programme artistes-ingénieurs-es *GÉNIES-GÉNIES*. Il bénéficie du partenariat de la Mission Val de Loire, de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire (dispositif *Auteur associé* avec l'écrivain et juriste Camille de Toledo), de la Fondation Le Damier, du Label Rayons Frais création + diffusion/Ville de Tours et de la complicité de l'École de la Nature et du Paysage de Blois-INSA Centre Val de Loire et COAL art et écologie.

Membres de la commission pour la création d'un *parlement de Loire* : Camille de Toledo (auteur associé, juriste), Virginie Serna (archéologue, conservatrice en chef du Patrimoine, chargée de mission au Ministère de la culture), Bruno Mamiroli (architecte paysagiste, directeur de la Mission Val de Loire Patrimoine Mondial), Lolita Voisin (paysagiste, directrice de l'École de la Nature et du Paysage de Blois - INSA Centre-Val de Loire), Pascal Ferren (philosophe et urbaniste), Joan Pronnier (cheffe de projet COAL art et écologie), Stéphane Cordobes (Conseiller-expert à l'ANCT-Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et enseignant-chercheur, associé à l'École urbaine de Lyon).

Le programme artistes-ingénieurs-es *GÉNIES-GÉNIES* bénéficie du soutien de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre des programmations régionales 2019 *Viva da Vinci - 500 ans de Renaissance(S)* et 2020 *Nouvelles Renaissance(S)*.

Le POLAU-pôle arts & urbanisme est conventionné avec le ministère de la Culture (DGCA, DGPAT et DRAC Centre-Val de Loire) et la Région Centre-Val de Loire. Il est subventionné par la Ville de Tours et Tours Métropole Val-de-Loire.

